



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET  
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



# RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024



INFORMATIONS

03 27 20 20 54

[www.peche59.com](http://www.peche59.com)

RETROUVEZ-NOUS SUR :



# Sommaire

Som

**LES STRUCTURES  
ASSOCIATIVES**



page 5

**DEVELOPPEMENT  
LOISIR PÊCHE**



page 20

**MILIEUX  
AQUATIQUES**



page 50

**“ L’acte de pêche, acte ultime d’un milieu bien géré... ”**

# mmmaire

<b>LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE</b>	<b>5</b>
Structures associatives de la pêche de loisir	6
La Fédération du Nord	8
La réciprocité	10
Les effectifs 2024	12
Nos AAPPMA - Bénévoles et témoignage	16
Nos AAPPMA - Soutien financier	18
<b>LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE</b>	<b>20</b>
Équipements en faveur du loisir pêche	22
Float-Tube	24
Labellisation	25
Animations et manifestations	26
Junior Fishing Tour	30
Ateliers Pêche Nature (APN)	32
Communication	34
Hauts-de-France Propres	36
Carte du domaine piscicole	38
Entretien des sites de pêche	40
Garderie - Surveillance du domaine piscicole	44
<b>LES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>50</b>
Inventaires scientifiques	52
PDPG 2.0	54
Opération de recharge granulométrique	55
Suivi gestion No-Kill	56
Pêches de sauvetage	58
Révision de l'arrêté préfectoral frayère	59
Restauration continuité écologique et projets	60
Suivi des population d'anguille	62
Impact du silure sur le peuplement piscicole	64
Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	65
Bilan esoculture 2024	66

# édito

## DU PRÉSIDENT

L'année 2024 s'achève et avec elle une saison d'engagement au service de la pêche et des milieux aquatiques.

Cette année avec près de 28 000 cartes de pêche délivrées présente un effectif en légère baisse. Les mineurs représentent toujours près d'un quart de l'effectif. Même s'il est toujours délicat d'analyser les causes de ces fluctuations, les conditions climatiques défavorables, les proliférations végétales et aussi le contexte économique semblent être autant de facteurs à prendre en compte.

Cela n'entame pas pour autant notre volonté de poursuivre les efforts engagés collectivement. Nous n'avons pas cessé d'accompagner nos AAPPMA dans leurs missions essentielles. Elles sont aussi les véritables piliers de l'éducation et de la transmission de notre passion auprès des jeunes générations. Nous sommes heureux d'avoir organisé, la première édition du **Junior Fishing Tour**. Un rendez-vous qui a rassemblé de jeunes compétiteurs dans un esprit de convivialité et de partage.

Nous ne sommes pas en reste en ce qui concerne les études et travaux menés qui témoignent de notre engagement à préserver les milieux naturels. Qu'il s'agisse de restaurations d'habitats ou de suivis scientifiques, nous mettons tout en œuvre pour répondre aux enjeux environnementaux et aux objectifs fixés par le **Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)**. Nous aurons l'occasion de vous présenter ce document cadre dans les prochains mois.



Cependant, nous ne minimisons pas les défis de demain et nous savons que le chemin à parcourir reste long. La Fédération et les AAPPMA doivent travailler ensemble pour progresser.

J'en profite pour rappeler que **le renouvellement des mandats associatifs aura lieu fin 2026** pour les AAPPMA.

**Merci à vous tous, adhérents, bénévoles, salariés et partenaires, c'est grâce à nos engagements communs que nous construirons un avenir durable pour la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique.**

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture et une belle année 2025.

Daniel SKIERSKI, président

# LES STRUCTURES ASSOCIATIVES



## Les structures associatives de pêche de loisir

**L**e réseau associatif de pêche de loisir est composé de multiples structures, qui œuvrent toutes à leur échelle respective, au service de notre loisir, des poissons et des milieux aquatiques.

Connaissez-vous vraiment « qui fait quoi » ? Découvrez leurs missions et actions :

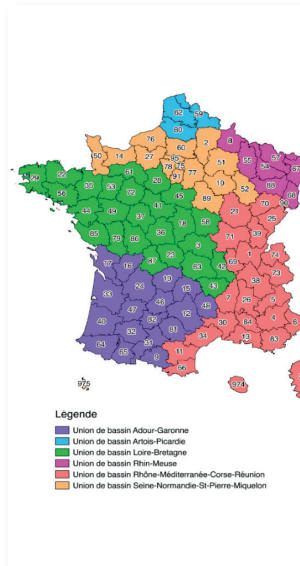
### 1 Fédération nationale

La Fédération Nationale pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique définit la stratégie nationale relative à la gestion/protection des milieux aquatiques et au développement de la pêche. Elle coordonne et accompagne financièrement les actions des fédérations départementales. La FNPF représente donc l'ensemble du réseau à l'échelle nationale.



### 1 Syndicat national

Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir est un syndicat patronal rassemblant toutes les structures associatives de la pêche de loisir en leur qualité d'employeurs (1.000 salariés œuvrent sur l'ensemble du territoire national). Il apporte conseil, soutien technique et formation et défend leurs intérêts.



### 12 Associations régionales

Elles regroupent et coordonnent les Fédérations Départementales d'une même région administrative et contribuent au développement de la pêche de loisir et à l'éducation à l'environnement. Les AR veillent à l'attractivité pêche en nouant des liens avec les Régions, notamment grâce à des conventions pluriannuelles d'objectifs, et contribuent à l'élaboration de stratégies touristiques intégrant le loisir pêche.



### 6 Unions de bassin

Les Unions de bassin assoient les compétences de nos structures en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques au sein des instances des Agences de l'eau et des Comités de bassin. Elles assurent la représentation des Fédérations d'un même bassin hydrographique.

# tures

## 94 Fédérations départementales

Les FDAAPPMA définissent les orientations départementales et coordonnent les actions des AAPPMA. Elles œuvrent à la connaissance et à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et contribuent à améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques.

Elles mettent en place des aménagements halieutiques en faveur des pêcheurs.

Vos Fédérations départementales promeuvent le loisir-pêche pour tous via des animations et réalisent des actions d'éducation au fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Leurs missions? Mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental, notamment en luttant contre le braconnage et la pollution.

## 3 600 AAPPMA

Vos AAPPMA détiennent et gèrent les droits de pêche sur les domaines publics et privés.

Elles favorisent l'information et réalisent des actions d'éducation au fonctionnement des milieux aquatiques et de découverte/promotion de la pêche.

Elles effectuent également des opérations de mise en valeur de leurs parcours et contribuent à la préservation des milieux aquatiques.



## 40 000 bénévoles

Sans oublier les 40 000 bénévoles investis au sein du réseau associatif pêche et les

1.5 million de pêcheurs, véritables sentinelles des milieux aquatiques.

## 1 000 salariés

Près de 1 000 salariés travaillent au sein de toutes ces différentes structures associatives de la pêche de loisir. Chaque jour, ils œuvrent à l'application des orientations politiques, en apportant leurs compétences et expertises, afin de mettre en place des actions opérationnelles en faveur des milieux aquatiques (inventaires, travaux...) et du loisir-pêche (aménagement, animations, communication...).



## 8 Associations migrateurs

Elles organisent l'acquisition de données, mettent en œuvre et évaluent les programmes d'actions à l'échelle des bassins versants, participent à l'élaboration d'études, suivis... en faveur des poissons migrateurs.

Elles capitalisent, partagent, valorisent, diffusent les connaissances sur les poissons migrateurs et sensibilisent un large public.

## 1 Fondation des pêcheurs

La Fondation Préservation Patrimoine Pêche (F3P) ou *Fondation des pêcheurs* œuvre à la préservation/restauration des sites remarquables par maîtrise foncière.

Elle montre et valorise le savoir-faire du réseau associatif de pêche de loisir en matière de préservation des milieux aquatiques.

Elle illustre le désir des pêcheurs d'être moteurs dans la préservation des milieux naturels grâce aux partenariats avec d'autres acteurs.

[www.fondationdespecheurs.fr](http://www.fondationdespecheurs.fr)



## Le Conseil d'administration

La Fédération est dirigée par un conseil d'administration élu pour 5 ans par les représentants des associations agréées de pêche du département. Ils ont pris leurs fonctions depuis le 1er avril 2022.

Dans le cadre de leurs candidatures, les élus ont souscrit collectivement aux engagements ci-après :

1. Soutenir, valoriser et placer le réseau associatif de la pêche de loisir au centre du projet associatif.
2. Développer la pêche de loisir de manière à fidéliser et recruter le plus grand nombre mais également former et éduquer à l'environnement et au développement durable.
3. Développer l'attrait touristique et économique du département du Nord via la création de parcours, l'aménagement et l'entretien des sites de pêche, l'étendue de la réciprocity et une communication accrue.
4. Être un acteur actif majeur de la gestion, la protection des milieux aquatiques et de la faune piscicole, et contribuer à la préservation de la biodiversité pour répondre aux défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain.
5. Renforcer la surveillance du domaine piscicole, de manière éducative et positive et lutter contre toutes les atteintes faites aux milieux et à la pêche (pollution, braconnage...).

Initialement au nombre de quinze, aujourd'hui le Conseil d'Administration compte 11 administrateurs suite à des démissions (M. Bourgeot, M. Wiart, M. Guilluy) et une radiation (Mme Masset).



# n du Nord

## L'équipe salariée

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, la Fédération emploie une équipe de 17 salariés.

Leur mission est d'appliquer la politique élaborée par le Conseil d'Administration. Cette politique répond aux statuts de la Fédération à savoir : protéger les milieux aquatiques, défendre les intérêts des pêcheurs, développer le loisir-pêche...

### Leurs activités se répartissent dans trois pôles :

- Administratif (accueil, délivrance des cartes, comptabilité, ressources humaines, relationnel avec les AAPPMA, partenaires...)
- Développement (aménagement halieutiques, animations, communication, police de la pêche...)
- Technique (études, connaissances, inventaires scientifiques, travaux...)

L'ensemble de l'équipe a à cœur de mettre toutes ses compétences au service du réseau et du bien commun, alors n'hésitez pas à les contacter pour tout échange.



Concours Fish Protect Octobre 2024

Au cours de l'année 2024, Elise HANNA, chargée de communication, a vaqué vers d'autres eaux et a été remplacée par Marjolaine BIANCHI.

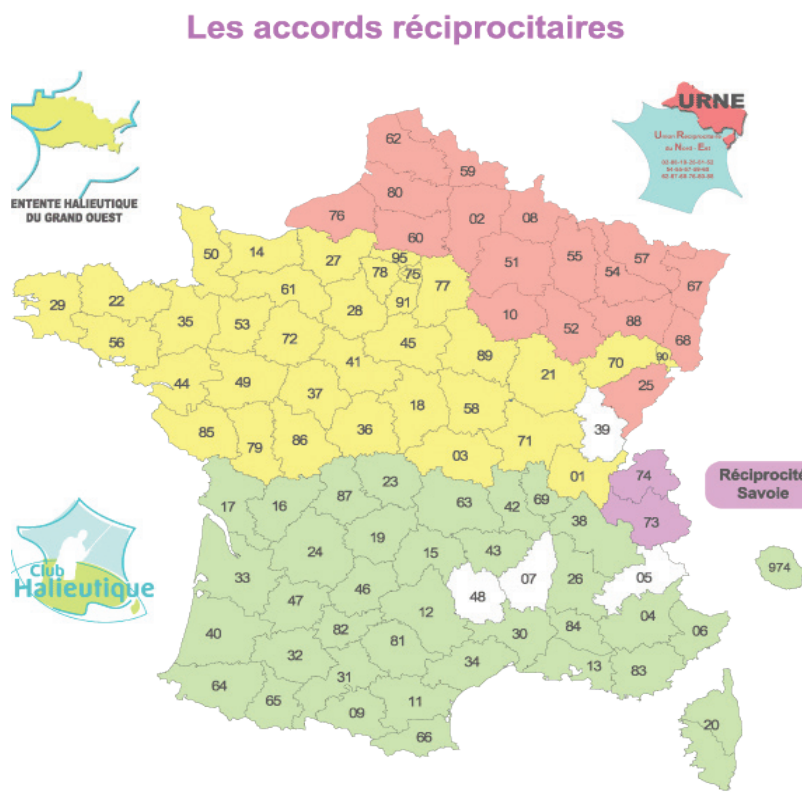
Alban BRUYERE a quant à lui été accueilli en qualité d'alternant depuis septembre 2023.

# La réci

*Petit bilan concernant la réciprocité, pour rappel, celle-ci repose sur un principe de partage et de libres accès au droit de pêche. Pour faire simple, vous pouvez pêcher presque partout. Il existe deux types de réciprocités: départementale et interdépartementale.*

Depuis la saison 2024, seuls les pêcheurs membres d'une AAPPMA réciprocitaire du Nord peuvent accéder à l'ensemble des lots mis en réciprocité. Les pêcheurs membres d'une AAPPMA non réciprocitaire ne peuvent alors pratiquer que sur :

- les lots de leur AAPPMA,
- le Domaine Public Fluvial ainsi que sur les étangs fédéraux dans le Nord, à quatre cannes dont deux maximum au carnassier,
- le Domaine Public Fluvial dans toute la France à une canne.



Pour inciter à la démarche, une contrepartie financière est reversée aux AAPPMA s'engageant à partager leurs lots de pêche aux adhérents d'une autre AAPPMA réciprocitaire.

Lorsque vous acquittez une carte de pêche "personne majeure" ou une carte interfédérale, une partie de la vignette fédérale est reversée à l'association choisie.

Souhaitant offrir toujours plus de linéaires de pêche pour tous, nous vous encourageons lors des assemblées générales de votre association, à promouvoir ce mouvement.

La réciprocité est représentée à deux niveaux :

- Départementale avec un partage entre les AAPPMA du département qui couvre 80% du linéaire dans le Nord,
- Interdépartementale avec ses 3 groupements (URNE, CHI ou EHGO) qui concerne 91 départements de France.

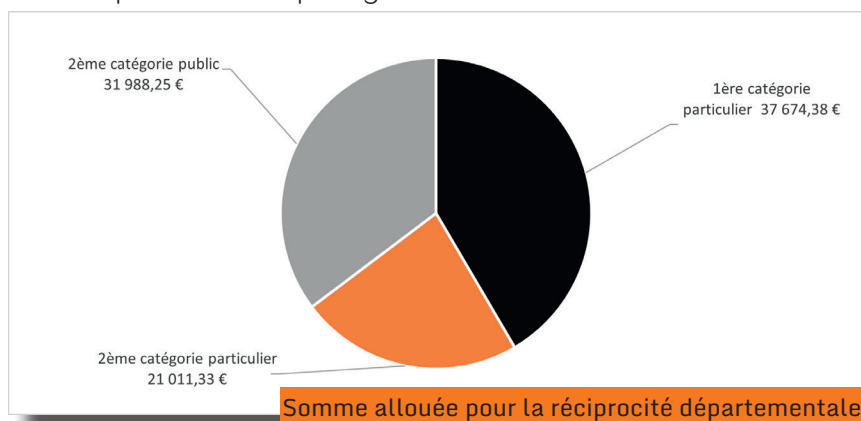
# proximité

## Réciprocité départementale

**63 AAPPMA sont réciprocitaires en 2024**, malheureusement l'AAPPMA de Dompierre-sur-Helpe a été dissoute en cours d'année. Ces 63 AAPPMA disposent donc d'une aide financière en retour de leur engagement. Pour rappel, la liste des AAPPMA est disponible sur le site de la Fédération [www.peche59.com](http://www.peche59.com).

Cette aide est différente pour chacune des AAPPMA et est calculée en fonction de sa catégorie piscicole :

- 1ère catégorie domaine particulier : montant calculé avec la Fédération au moment de la signature de la charte des accords de réciprocité,
- 2ème catégorie domaine particulier : montant calculé avec la Fédération au moment de la signature de la charte des accords de réciprocité,
- 2ème catégorie domaine public : 2.00 € par vignette fédérale délivrée.



## Réciprocity interdépartementale

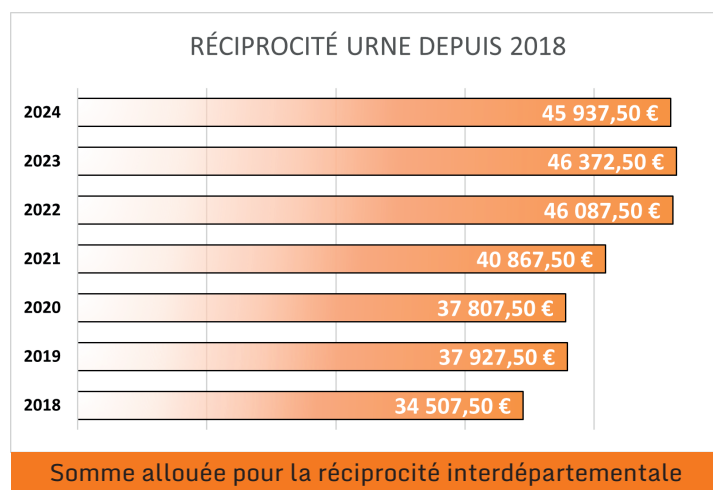
Pour rappel, quand vous achetez une **carte de pêche interfédérale**, la pratique de votre loisir se voit élargie à l'échelle nationale.

Vous pouvez donc pêcher sur les cours d'eau et plans d'eau du domaine public et particulier inscrits dans les 91 départements réciprocitaires, soit «presque» partout en France (voir carte de France). Attention toutefois à respecter la réglementation en vigueur. N'hésitez pas à contacter la Fédération du département en question.

**Sachez que grâce à votre achat, votre association est doublement récompensée.**

**En plus de bénéficier de réciprocity départementale, une carte URNE délivrée permet à l'association de récupérer 7.50 €.**

En 2024, les AAPPMA réciprocitaires se sont vu octroyer en plus des 90 673.96 €, une ristourne interdépartementale de 45 937.50 €.



# Effectifs

# 59

## LES EFFECTIFS

Une nouvelle saison qui se termine et un bilan sur l'année qui se dessine. La Fédération dresse donc son rapport d'activités 2024 avec ses effectifs.

Décortiquons ensemble le tableau de répartition des produits délivrés en 2024 :

Beaucoup de rouge cette année, avec une baisse des effectifs globaux de 3.70 %.

Associés à une situation économique encore difficile cette année, nous constatons que la prise des cartes de pêche subit une baisse plus importante en 2024. On enregistre une perte de 571 cartes majeures/interfédérales cette saison, chiffre historiquement plus bas que les années précédentes.

Seules les cartes automnales (747 cartes) et

hebdomadaires (283 cartes) affichent des résultats positifs.

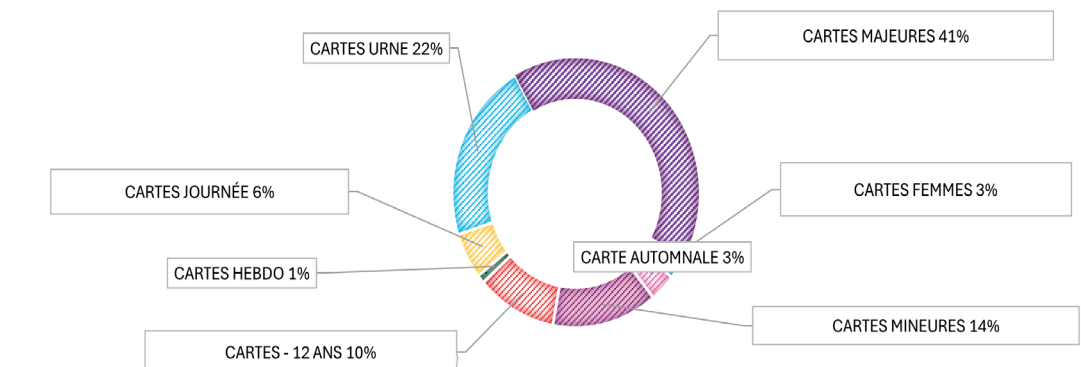
La Fédération du Nord reste l'un des départements les moins impactés malgré la situation climatique toujours plus instable, nous pouvons donc espérer inverser la tendance la saison prochaine en espérant que la météo soit également en notre faveur.

Pour les autres produits annuels, les cartes "mineurs" et "femmes" se voient attribuer une perte malheureusement importante, notamment pour la femme, avec -11.44 % (-121 cartes).

Espérons que la saison prochaine, les pêcheurs retrouvent l'engouement pour la pratique de notre passionnant loisir.

PRODUITS PÊCHE	SAISON 2023	SAISON 2024	ÉVOLUTION	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
CARTE PERSONNE MAJEURE	11 967	11 368	-599	-5,01
CARTE INTERFÉDÉRALE URNE	6 085	6 042	-43	0,71
CARTE PERSONNE MAJEURE - OFFRE D'AUTOMNE	676	747	71	10,5
<b>SOUS-TOTAL DES CARTES PERSONNE MAJEURE</b>	<b>18 728</b>	<b>18 157</b>	<b>-571</b>	<b>-3,05</b>
CARTE DÉCOUVERTE FEMME	1 058	937	-121	-11,44
CARTE PERSONNE MINEURE	3 916	3 811	-105	-2,68
CARTE DÉCOUVERTE -12 ANS	2 961	2 897	-64	-2,16
CARTE HEBDOMADAIRE	259	283	24	9,27
CARTE JOURNALIÈRE	1 809	1 526	-283	-15,64
<b>TOTAL CARTES DE PÊCHE</b>	<b>28 731</b>	<b>27 611</b>	<b>-1 120</b>	<b>-3,90</b>
OPTIONS URNE	98	91	-7	-7,14
<b>TOTAL CARTES DE PÊCHE + OPTIONS</b>	<b>28 881</b>	<b>27 812</b>	<b>-1 069</b>	<b>-3,70</b>

## RÉPARTITION PRODUITS 2024



# 2024



## CARTES PERSONNE MAJEURE ET INTERFÉDÉRALE

Nous pouvons observer que depuis 2022, la carte interfédérale (carte URNE) est plutôt stagnante.

Ce produit, en perpétuelle augmentation depuis 10 ans, se voit même subir sa première baisse.

Carte plus onéreuse, mais permettant la pratique de la pêche dans 91 départements de France, ce produit perd 43 pêcheurs en 2024. Ces derniers se réorientent sûrement vers une majeure ou une automnale cette saison.

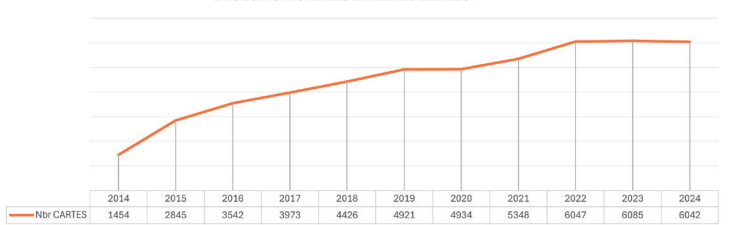
Concernant la répartition des produits en 2024, la dominante reste la carte majeure annuelle et interfédérale, globalement nous pouvons dire que la carte annuelle reste un produit privilégié et c'est tant mieux.

Cela étant, détaillons plus précisément l'évolution des différents produits.

À vous qui ne savez pas encore comment est reparti financièrement l'achat d'une carte de pêche en 2024, voici la répartition d'une carte de pêche interfédérale à 110.00 € :

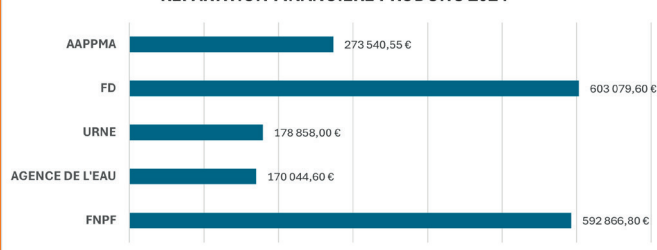
FNPF (Fédération Nationale de Pêche en France)	31.40 €
Agence de l'Eau (RMA - Redevance Milieu Aquatique)	8.80 €
Fédération de Pêche du Nord	29.80 €
URNE (Union Réciproitaire du Nord-Est)	29.00 €
AAPPMA (association choisie par le pêcheur)	6.00 €
Fonds réciproitaire AAPPMA adhérentes	5.00 €

ÉVOLUTION CARTES INTERFÉDÉRALES



Voyons maintenant combien ces différentes structures ont perçu en 2024. En 2024, la Fédération de pêche du Nord a perçu 603 079,60 € sur les 1 818 389,55 € que représente la délivrance des cartes cette saison.

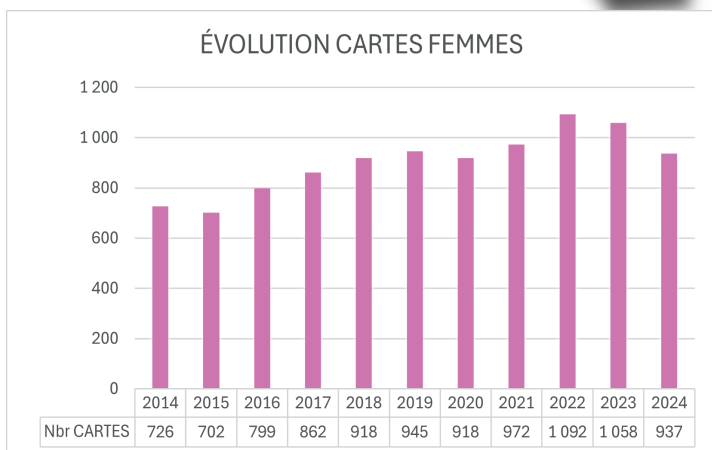
RÉPARTITION FINANCIÈRE PRODUITS 2024



## CARTES FEMMES



ÉVOLUTION CARTES FEMMES



Concernant les cartes femmes, la tendance semble être à la baisse.

Affichant un pic de prise de cartes en 2022 de 1 092 cartes, il n'en est pas de même en 2024 avec 937 cartes (- 155 cartes).

Pas de panique pour le moment, le nombre de femmes pratiquant la pêche de loisir dans notre département est quand même plus important qu'il y a 10 ans avec **+211 pêcheuses au bord de l'eau.**

# Effectifs

## CARTES MINEURS ET - DE 12 ANS

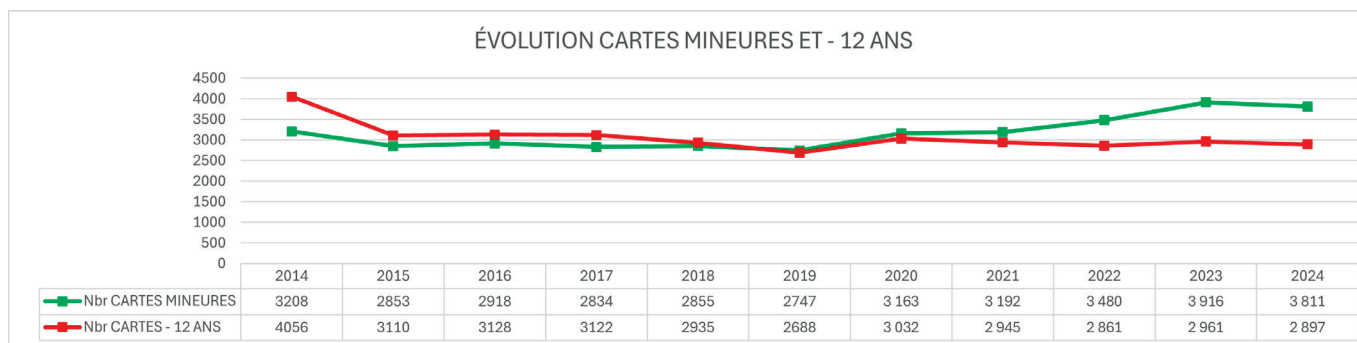


Étonnante retombée pour les cartes mineures et - 12 ans. Ce produit, ayant rencontré un certain succès en 2023, n'a pas suivi la même courbe en 2024.

Malgré l'application de notre mission d'animations pêche dédiées aux enfants, menés soit par la Fédération, les AAPPMA ou les Ateliers Pêche Nature (APN), ces effectifs se voient perdre respectivement 105 cartes mineures et 64 cartes - 12 ans en 2024.

L'objectif pour 2025, retrouver, a minima, nos effectifs de 2023, en proposant toujours plus d'animations, en accompagnant toujours davantage les Ateliers Pêche Nature et en adaptant notre communication en faveur de la nouvelle génération.

ÉVOLUTION CARTES MINEURES ET - 12 ANS



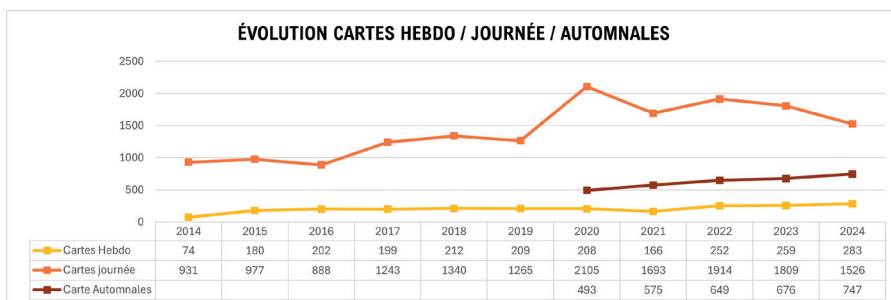
## CARTES SAISONNIÈRES / HEBDOMADAIRES / JOURNALIÈRES

Nous l'évoquons en introduction, la situation économique est difficile, cela pourrait expliquer pourquoi les pêcheurs s'orientent de plus en plus vers un produit saisonnier, la carte automnale "personne majeure" et la carte hebdomadaire sont les seuls produits à constater une hausse cette saison. + 71 cartes par rapport à 2023 pour l'automnale et plus 24 cartes pour

l'hebdomadaire. Les cartes journalières sont quant à elles en baisse avec - 283 cartes.

Disponible depuis maintenant 5 ans, la carte automnale séduit toujours plus de pêcheurs, + 71 cartes en 2024, soit + 254 cartes depuis son apparition. Pour rappel, elle est disponible du 1er septembre au 31 décembre de l'année et est à moitié prix.

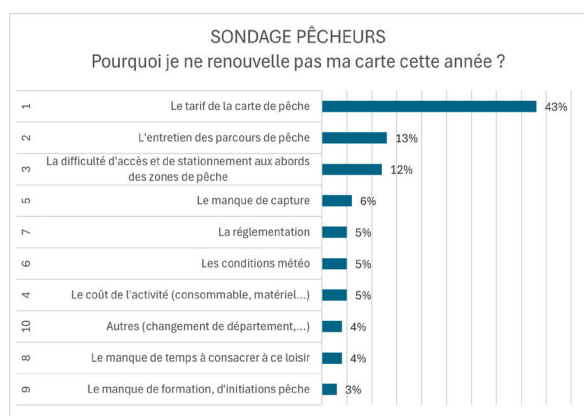
ÉVOLUTION CARTES HEBDO / JOURNÉE / AUTOMNALES



## SONDAGE PÊCHEURS

En juin dernier, vous avez peut-être vu passer un sondage nous permettant d'évaluer la ou les causes du non-renouvellement de la carte de pêche durant la saison. **Vous êtes 748 pêcheurs à avoir répondu au sondage, et nous vous en remercions.**

Nous vous présentons donc les résultats :



Comme vous pouvez le constater, la première raison du non-renouvellement de la carte est son tarif, trop onéreux au regard des pêcheurs. Cela malgré le fait que la part de la Fédération de pêche du Nord n'ait pas augmenté depuis plus de 8 ans (sur les cartes majeures), et que nous subissons l'augmentation des autres structures piscicoles. À noter que pour bénéficier d'une carte de pêche moins chère, les AAPPMA non réciprocity peuvent intégrer la réciprocity.

L'entretien des berges arrive en deuxième position, sans grande surprise. Malheureusement, malgré nos efforts de communication en la matière (<https://www.peche59.com/entretien-des-berges-et-sites-de-peche/>), il semble que la majorité des gens font porter cette responsabilité d'entretien à la Fédération. **Nous rappelons que nous ne sommes pas**

**propriétaire des canaux, rivières et plans d'eau (sauf Cousolre et Glageon) et détenons uniquement un droit de pêche payant sans avoir à notre charge l'entretien des berges.** Cela étant, un travail a été engagé auprès des collectivités locales pour permettre une meilleure prise en compte de nos besoins. Enfin l'aménagement arrivant en 3ème position loin derrière le tarif de la carte, avec 12 %, malgré un travail conséquent tout au long de l'année par le service développement pour aménager les sites de pêche en ponton, signalétique ou stationnement, il reste encore beaucoup de travail à accomplir, beaucoup de demandes à formuler auprès des différents propriétaires (collectivités, structures de l'État...).

## CONCLUSION

Pour conclure ces différentes analyses, il est factuel de dire que le loisir pêche rencontre une légère baisse des effectifs sur les dernières années, avec les causes multiples que l'on connaît. Nous avons pleinement conscience du travail à mener en 2025 et pour les années à venir : communiquer davantage, se confronter davantage aux propriétaires afin qu'ils assument leurs obligations d'entretien. **À l'année prochaine, pour un bilan des effectifs en hausse, nous l'espérons.**

## RÉPARTITION PAR POINT DE VENTE

Comme chaque année, nous constatons une répartition proportionnée, les pêcheurs continuent d'acquiescer leurs cartes de pêche auprès des dépositaires ou AAPPMA revendeuses à hauteur de 51 %. Le contact reste privilégié pour beaucoup, il faut dire que l'interface dépositaire est plutôt facile d'utilisation et permet l'acquisition rapide d'une carte.

TYPE POINT DE VENTE	POURCENTAGE
Internaute	49%
Dépositaire Détaillant ou AAPPMA	42%
Dépositaire AAPPMA	9%

## Les bénévoles du réseau associatif

Dans les années 90, le Conseil économique, social et environnemental avait essayé de donner une définition du bénévole qui était la suivante: « *Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* ».

Dans notre réseau, le bénévole est un chaînon indispensable du tissu associatif de pêche de loisir – individu sans lequel les associations ne pourraient fonctionner et réaliser leurs missions.

Nous avons envie de valoriser le temps, l'énergie, les actions et les compétences qu'ils déploient pour réaliser

les missions de leur AAPPMA dans ce rapport annuel. Chaque année, nous sollicitons certains d'entre eux afin qu'ils nous expliquent pourquoi ils aiment la pêche, ils ont choisi de s'investir dans le réseau...

Voici le témoignage de Madame Sylvie HORNAIN, présidente de l'AAPPMA « Le Gardon Marpentois » de Marpent et administratrice au conseil d'administration de la Fédération depuis 2009.



Des bénévoles en action - Rivière Selle - Octobre 2023

## De la découverte à la présidence : un engagement passionné

"Dans les années 90, j'ai découvert la pêche grâce à des amis, les instants passés à la pêche étaient de vrais moments de convivialité, de partage, tout en nous lançant des défis (qui ferait la plus belle pêche ?) ! D'abord un loisir, c'est vite devenu un vrai centre d'intérêt ; *en passant du temps au bord de l'eau, j'ai pris conscience de l'importance de préserver les milieux dans lesquels nous pratiquons.*

Lorsqu'on m'a proposé d'être secrétaire de l'AAPPMA, j'ai accepté naturellement, sans imaginer jusqu'où cet engagement me mènerait. Les années ont passé, et au moment où l'association s'est retrouvée sans président, j'ai décidé de prendre le relais. Un vrai défi, mais aussi une évidence : il était hors de question de laisser disparaître tout ce qui avait été construit.

*Être une femme dans ce milieu n'a pas toujours été simple, j'ai parfois dû*

*prouver ma légitimité.* Pourtant, ma passion et mon engagement bénévole ont toujours pris le dessus.

La pêche de loisir est composée de la pêche de loisir et de la pêche de compétition. Mon mari, qui pratiquait les deux et qui a longtemps présidé le Comité Départemental de Pêche au coup (CD), m'a fait découvrir cet autre univers : la pêche sportive de compétition, à toutes les échelles. C'est aussi tout naturellement que je me suis investie au sein du Comité Départemental mais également à l'échelle régionale au sein du CR Hauts-de-France (commission Eau Douce), pour prolonger mon bénévolat. J'ai parfois dû faire face à des remarques sexistes et à des doutes sur ma légitimité.

*Ce qui compte, c'est la passion, l'engagement et l'envie de faire avancer les choses.*



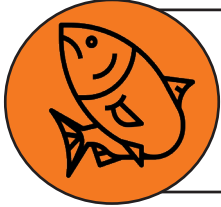
Aujourd'hui, je veux adresser un message aux femmes : vous avez toute votre place dans le monde de la pêche et dans ses instances. Ne laissez personne vous faire douter de votre légitimité !

*L'investissement bénévole est une aventure humaine extraordinaire. Grâce à nous tous, passionnés et engagés, nous faisons vivre la pêche et protégeons nos rivières pour les générations futures c'est ça « l'esprit pêcheur » ! "*



Concours de pêche sur l'Étang de la Marlière - Fourmies

## SOUTIEN FINANCIER



### ALEVINAGE

Soutien des peuplements piscicoles

Chaque année, la Fédération soutient financièrement ses AAPPMA dans le cadre de leur politique annuelle de repeuplement.

Après réception du programme prévisionnel de rempoissonnement de l'AAPPMA, la Fédération analyse la demande et notifie de l'attribution d'une subvention. À noter qu'une AAPPMA réciprocaire peut bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 800 € et une AAPPMA non réciprocaire peut bénéficier d'une subvention de 500 € maximum.

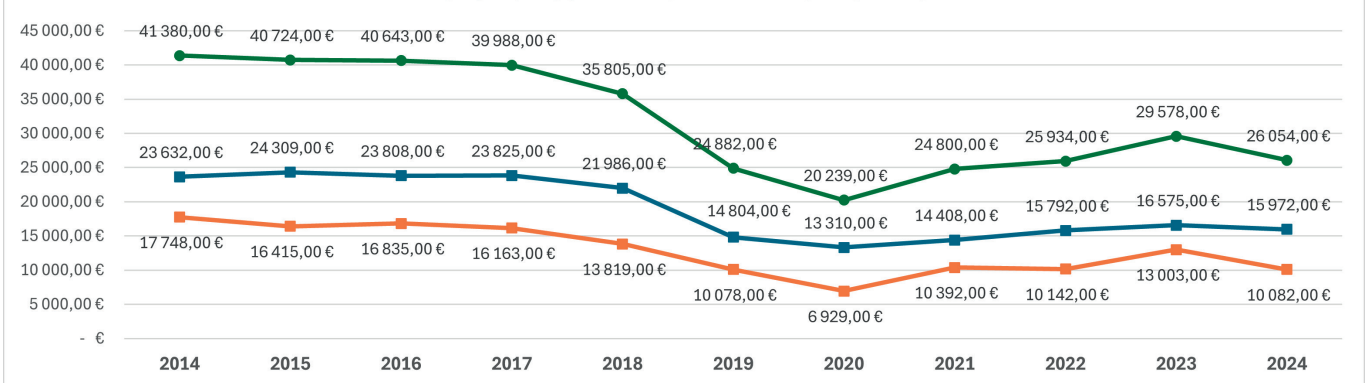
En 2024, la Fédération a traité 46 dossiers de demande de subvention d'alevinage, représentant un coût financier de 26 054,00€ dédié au repeuplement dans le département, soit :

- 1ère catégorie piscicole : 15 972 €
- 2ème catégorie piscicole : 10 082 €

Ce sont 15 326 € de subventions versées en moins qu'il y a 10 ans avec 61 AAPPMA sollicitant une aide à l'époque.

Depuis 2014, les règles d'éligibilité relatives à l'obtention d'une subvention d'alevinage ont fortement évolué pour espérer une gestion plus adaptée de la part des AAPPMA, en phase avec les besoins du cours d'eau ou du plan d'eau repeuplé.

ÉVOLUTION SUBVENTION ALEVINAGE 2014/2024



### AIDE À L'IMPRESSION

des cartes de pêche

Conformément au rapport annuel d'activités 2023, le conseil d'administration a décidé de maintenir l'aide à l'impression pour 2024.

Comme nous avons pu le constater précédemment dans le chapitre « effectifs », 50 % des pêcheurs se déplacent dans les dépositaires pour acquitter leur carte, ce qui implique un coût lié aux cartouches d'encre et au papier à charge de l'AAPPMA. Cette aide de 0,20 € par carte délivrée par un dépositaire ou un compte revendeur d'AAPPMA vient donc compenser la charge d'impression.

Au total, cette mesure représente un soutien financier de 2 633,60 € pour l'année 2024.

## ATELIER PÊCHE NATURE

Accompagnement à la formation des jeunes pêcheurs




APN Condé-sur-Escaut

La Fédération, fidèle à son engagement auprès des Ateliers Pêche Nature (APN), a renouvelé cette année encore son soutien technique, humain et financier pour garantir le bon déroulement de leurs activités.

En 2024, ce sont 4 671.00 € qui ont été versés sous forme de subventions de fonctionnement aux 6 APN actifs. À cette aide s'ajoutent 2 411.22 € destinés à l'achat de matériel de pêche et de 765.90 € de tenues, tous deux financés également par la Fédération Nationale.

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération Nationale de Pêche en France a introduit la prise en charge partielle de la formation PSC1, à raison de 50,00 € par personne, dans la limite de 2 000,00 €. Grâce à cette initiative, 19 bénévoles des APN ont eu la possibilité de se former aux gestes de premiers secours.

Les APN de Landrecies et d'Arleux ont pu profiter de cette aide à hauteur de 950.00 €.

Au total, ce sont 8 798.12 € qui ont été mobilisés en 2024 par la Fédération pour accompagner ces structures essentielles.

Un grand merci à tous les bénévoles du réseau APN pour leur engagement quotidien. Leur investissement, aussi bien auprès des jeunes que des adultes, contribuant ainsi à la transmission de la pêche de loisir et à la préservation des milieux aquatiques. Merci beaucoup !

## AUTRES AIDES Financières

La Fédération a aidé financièrement les AAPPMA à hauteur de 46 283.84 € d'aides financières (réciprocité, alevinage ...) à notre réseau d'AAPPMA.

À ceci peuvent s'ajouter en fonction des besoins, des subventions exceptionnelles sur sollicitation des AAPPMA ayant besoin d'un soutien financier pour mener une action ou pallier un dommage rencontré.

En 2024, une AAPPMA du département a bénéficié d'une aide relative à l'achat d'une machine permettant d'intervenir sur la prolifération de lentilles d'eau. Pour ce faire, la Fédération a pris en charge près de 50% de la facture soit un montant de 1 800.00 €.

Une autre association a bénéficié d'une aide financière permettant l'achat d'un vidéoprojecteur pour mener à bien ses différentes réunions, soit 239.99 € pris en charge sur la facture globale.

Depuis plusieurs années, la Fédération procède également au versement d'une subvention en lien avec des actions de nettoyage et de décolmatage en mettant en place un Plan de Gestion Piscicole, l'AAPPMA de Le Cateau Sirène a donc perçu 200.00 € pour la mise en place de ces actions.





**DÉVELOPPEMENT**





Étang du Grand Large



Étangs des Moines

*Aménager pour mieux accueillir, une mission fondamentale qui prend forme d'année en année malgré les 4 500 km de cours d'eau du département et les problématiques d'accès aux berges. Pour cela, l'appui de nos partenaires est un atout indispensable.*

Nous avons finalisé, au premier semestre 2024, l'implantation des équipements issus de la programmation 2023.

Côté information, de nouveaux panneaux signalétiques ont été installés pour faciliter la bonne pratique de la pêche. Vous les trouverez à l'entrée du plan d'eau **des Evoïches** à Marchiennes, de l'**étang de la Marlière**, du complexe des **étangs des Moines** à Fourmies, sur le parking du parcours float tube de la **Galoperie**, ainsi qu'entre les étangs du **Grand Large** et du **Petit Large** à Bouchain.

Pour améliorer l'accessibilité de la pêche aux personnes en situation de handicap, un ponton pour personnes à mobilité réduite a été aménagé sur le **bras de Sassegnies** et un autre sur l'**étang de Preux-au-Bois**.

Dans le cadre du programme 2024, avec une implantation prévue en 2025, nous avons sélectionné des sites présentant des particularités souvent méconnues des pêcheurs. Ainsi, des panneaux seront installés aux **écluses de Thun-Saint-Amand** et de **Berlaimont**, ainsi qu'à l'**étang des Cheminots** à Valenciennes et à l'**étang Olivier Mouton** à Louches.



Étang de La Galoperie



Étang de La Marlière

# Pêche

## Aménager pour mieux accueillir !

Enfin, pour renforcer l'accessibilité, les étangs fédéraux d'Olivier Mouton et de la gare d'eau de Vieux-Condé seront prochainement équipés de pontons de pêche adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour compléter ces aménagements, des panneaux directionnels urbains ont été installés afin de guider les pêcheurs vers différents sites. Ces petits panonceaux, d'un mètre de long sur 12 centimètres de haut, affichent le nom du site gravé en blanc sur un fond marron, assurant une signalétique claire et visible. **Le marais de Brunémont**, ainsi que les étangs de **Genech**, d'**Olivier Mouton** et du **Flaquet**, en sont désormais équipés.



Étang de Genech



Marais de Brunémont



Étang du Flaquet



## Float-Tube

*La Fédération a activement travaillé pour autoriser la pratique du float-tube sur certaines voies d'eau du domaine public fluvial, en sollicitant les Voies Navigables de France (VNF) pour obtenir les autorisations nécessaires, permettant ainsi aux pêcheurs de pratiquer cette activité sur des secteurs spécifiques.*

7 ans déjà que la pratique du float-tube est lancée dans notre département, suite à des correspondances et une réunion de travail. Le premier coup de palme officielle dans le DPF a pu être donné en 2018, mais uniquement dans l'étang Wagner. En avril 2019, nous avons réceptionné l'autorisation ouvrant ainsi environ 150 km de voies d'eau pour la pratique de pêche en float-tube.

En juillet 2023, un nouveau courrier nous arrive pour autoriser le FT, des modifications apparaissent, d'abord l'ajout de la rivière canalisée de la Sambre et du bras mort d'Haubourdin (+32,822km), mais avec le retrait du bassin Rond (- 7,175 km). À noter que la pratique sur une partie du canal de la Lys et de la Sambre ne se fait uniquement sur une période définie (de la mi-septembre au 31 décembre).

De manière générale, pour des raisons de sécurité, la présence de float-tube à 150 m en amont d'une écluse ou



tout autre vannage est interdite.

La pérennisation de la pratique de la pêche en float-tube sur les voies d'eau du Nord est l'un de nos objectifs afin de continuer à satisfaire les attentes de nos adhérents. Aussi, en complément de la demande de renouvellement formulée (au dernier trimestre 2023) pour la saison 2024, nous avons, pour des raisons évidentes de mise en sécurité des utilisateurs, demandé que l'utilisation du moteur électrique sur les float-tube soit autorisée.

Malheureusement, la réponse du directeur - arrivée en août 2024 - indiquait « *Je ne suis pas favorable à cette situation qui risquerait d'inciter les adhérents à s'aventurer plus au cœur de la voie navigable. De plus, le float-tube est défini dans le règlement particulier de police comme un engin pneumatique propulsé à l'aide de palmes* ».

Nous souhaitons également un meilleur affichage des informations sur le float tube au sein de l'application Navi ainsi que sur leur site internet ; force est de constater nos propositions n'ont absolument pas été prises en compte. Pourtant nous sommes convaincus qu'un partenariat renforcé entre nos deux structures permettrait de résoudre toutes les problématiques liées à la voie d'eau et à l'usage pêche.

En dernier point, nous avons interpellé le directeur quant aux délais de traitement de nos précédents courriers et mails, voire l'absence de réponses ; ce qui est d'autant plus dommageable que nos demandes sont légitimes et que nous louons les baux de pêche du domaine public fluvial.

**Nous nous engageons à continuer à défendre les intérêts des pêcheurs pour pérenniser cette pratique et la développer.**



## Labellisation

*Un projet qui prend vie !*

### Label d'envergure nationale

*Dans la continuité du projet initié en 2023, le parcours famille de la commune de Landrecies touche à sa phase finale et sera officiellement complété en 2025. Dernière étape avant son inauguration ? La création d'une zone de stationnement ! Grâce aux relations privilégiées entre l'association et la municipalité, cette infrastructure essentielle sera bientôt réalisée, marquant ainsi l'aboutissement du projet.*

*Mais ce n'est pas tout ! Toujours dans cette volonté de mettre en lumière des sites d'exception, nous travaillons à la reconnaissance par un label national de 4 plans d'eau dès 2025 ou dans les années à venir.*

#### Un label famille pour trois sites

Après échanges avec les propriétaires et gestionnaires, trois plans d'eau se démarquent pour décrocher le label famille :

- Étang communal de Villers-Pol
- Étang communal de Preux-au-Bois
- Étang de la base de loisirs de Fourmies

Ces sites, déjà bien aménagés selon les critères du cahier des charges, sont en très bonne voie pour obtenir cette reconnaissance. Leur potentiel et l'implication des propriétaires rendent ce projet à la fois réalisable et prometteur.



Étang de Fourmies

#### Un label passion pour un site unique

Le quatrième plan d'eau, l'étang du Triathlon de Fourmies, s'oriente quant à lui vers le label passion. Son ouverture en float tube offrira une expérience de pêche unique, idéale pour les amateurs en quête de sensations. Avec un linéaire de berge réduit mais un potentiel halieutique attractif, ce site promet d'être un incontournable pour les passionnés.

### Étangs "Premier Poisson"



**Les étangs "Premier Poisson" : une porte d'entrée idéale pour les novices !**

Depuis quelques années, la Fédération a développé un concept : les étangs "Premier Poisson". Mais au fait, kézako ?

L'objectif est simple : donner aux débutants l'envie de poursuivre la pêche. Et pour cela, quoi de mieux qu'une première prise rapide, ce moment clé qui suscite enthousiasme et motivation chez les nouveaux pratiquants ?

C'est ainsi qu'après concertation avec les AAPPMA gestionnaires, trois étangs "Premier Poisson" ont vu le jour :

- **L'étang de Genech** – Propriété de l'AAPPMA « Les Pêcheurs Unis de Lille », ce site est une référence pour le projet. Déjà utilisé pour de nombreuses animations, il se distingue par une forte densité de poissons, idéale pour garantir une initiation réussie.
- **L'étang de Preux-au-Bois** – Géré par l'AAPPMA « Les Percots

de la Sambre », ce site a bénéficié d'un accueil enthousiaste de la part de la mairie et des bénévoles. Un premier déversement de gardons (âgés de 2-3 étés) a été effectué en fin d'année, et cette opération sera reconduite chaque année pour atteindre une densité optimale.

- **L'étang de la Tour des Dames** – Situé sur le secteur de Douai et géré directement par la FD, ce plan d'eau, actuellement sans association locale, fera l'objet de mesure de gestion piscicole, par le biais d'un repeuplement prévu en 2025.

**Notre ambition est claire : faire de ces étangs des lieux privilégiés pour les débutants, où la réussite est au rendez-vous dès les premières prises. Grâce à ces initiatives, nous espérons attirer et fidéliser une nouvelle génération de pêcheurs passionnés.**

## Animations et manifestations

*Engagée dans ces missions, la Fédération départementale propose des interventions à destination des écoles, du grand public, ou des autres structures. Ces animations ont pour objectif de sensibiliser le grand public à la fragilité du milieu aquatique mais également d'initier à la pratique de la pêche dans les meilleures conditions.*

### Scolaires

Toujours en complément des apprentissages enseignés dans les établissements scolaires, nous avons réalisé 43 prestations auprès de ce type de public réparti comme suit.

Tout d'abord, et comme depuis déjà de nombreuses années, 14 classes du cycle 2 et cycle 3 du primaire issues des écoles de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) ont pu découvrir le monde insoupçonnable du milieu aquatique qui le compose. Munis d'épuisette d'aquarium, ils ont récolté les petites bêtes évoluant dans l'eau, puis grâce à des loupes et clés de reconnaissance, ils ont pu identifier les larves de libellules et éphémères, mais également observer mollusques et autres crustacés. Pour la partie découverte piscicole, rien de plus attractif que de capturer du poisson à l'aide d'une canne pour pouvoir l'identifier à l'aide d'une clé de reconnaissance. Nous avons dupliqué ce type d'animation auprès d'autres écoles primaires, comme celle de Bellignies, Bermerain, Bouchain, Wargnies le Grand et Wargnies, avec pour thématique la connaissance des êtres



Animation entretien frayère lycée St-Amand-les-Eaux

vivants de la rivière – véritables indicateurs de la qualité du milieu. Une activité importante qui permet aux jeunes de prendre conscience de la fragilité de la rivière qui traverse leur commune respective. Certaines animations étaient couplées avec une pêche de la truite généreusement offerte par l'AAPPMA locale.

Autre structure avec laquelle nous travaillons régulièrement, le collège Gilles de Chin de Berlaimont. Toujours dans le cadre d'une formation répartie sur une année, nous faisons dans un premier temps une sensibilisation sur la qualité de l'eau et ce que cela implique. Pour ce faire, nous réalisons un inventaire du vivant, mais également une analyse physico-chimique du milieu de la mare présente dans l'enceinte du collège. Comme pour toutes les animations ayant pour thématique la qualité de l'eau, nous observons toujours un mélange entre qualité et potabilité. Une eau possédant une très bonne qualité n'est pas potable en revanche la biodiversité y est très développée. Une seconde intervention, cette fois-ci sur un milieu plus vaste, le canal de la Sambre. L'intervention consiste à introduire de jeunes brochets issus de la pisciculture fédérale pour repeupler le milieu. L'objectif étant de montrer qu'un milieu sans zone favorable à la reproduction piscicole entraîne un effondrement des espèces. Ces animations en lien avec la qualité de l'eau et l'introduction de jeunes brochets ont également été réalisées auprès des classes de 5ème du collège Duplex de Landrecies.

Dans un autre cadre, mais toujours avec un public de collégiens, le projet « école ouverte » avec le collège Josquin des Prés à Condé-sur-l'Escaut. L'objectif était de réviser les acquis vus en cours de SVT de manière ludique. Ces animations réalisées durant les vacances de printemps ont permis aux jeunes de revoir la thématique « répartition naturelle des espèces dans les milieux aquatiques » grâce à un prélèvement dans l'étang de Chabaud Latour. Pour la partie étude des poissons d'eau douce, rien de tel, durant les vacances, que de réaliser une pêche au coup pour constater la diversité piscicole.

Enfin, pour terminer sur les publics scolaires, nous sommes intervenus auprès de 4 lycées. Tout d'abord dans le cadre d'un chantier « nénuphar » sur le site d'Englefontaine, avec le lycée agricole de Douai où 7 jeunes sont venus courageusement remonter leurs manches et enfilez leurs waders pour ouvrir des postes de pêche recouverts par



Animation écrevisses



École ouverte Condé/Escaut



Animation trousse-culotte

les nénuphars. Ensuite, nous avons réalisé 2 interventions sur la thématique « écrevisses ». La première pour aborder l'espèce, son impact sur le milieu et la réglementation pêche qui l'accompagne. La seconde intervention, 1 mois après, était une évaluation de leurs connaissances. Nous avons également travaillé avec le lycée Couteau de Saint-Amand-les-Eaux sur l'aspect reproduction et suivi du brochet. Une première intervention sur la frayère Cubray, en mai, consista à trouver dans ce milieu aménagé pour la reproduction des jeunes alevins de brochet. Malgré la découverte d'épinoches et de macro-invertébrés, aucun brochet n'a été recensé. Après un échange avec les participants pour répondre à cette problématique, nous avons fait le constat que la frayère n'était pas fonctionnelle, du fait de la végétation qui s'y était développée. Nous avons donc conclu qu'il fallait réaliser un chantier en ce sens ; mis en place en novembre. Durant cette opération, le chenal obstrué par des plantes a été réouvert, et les arbustes qui ont porté ombrage au milieu ont été coupés. Une belle opération qui, on espère, portera ses fruits lors de la prochaine sortie en mai 2025.

## Grand Public

Un bilan en demi-teinte pour les animations du PAF 2024

En 2024, nous avons proposé 37 animations, dont 18 ont rencontré un bel enthousiasme de la part du grand public. Plusieurs facteurs, comme une météo particulièrement humide ou l'introduction d'un nouveau mode d'inscription, ont pu influencer la participation.



Animation montage mouche

Prenons l'exemple d'une animation sur les écrevisses: en 2023, cinq sessions avaient attiré une centaine de participants. En 2024, trois sorties ont été organisées, et l'une d'entre elles a particulièrement retenu l'attention des passionnés.

Faut-il s'inquiéter ? Pas forcément ! En comparant avec 2023, où 43 animations

étaient prévues et 27 ont réellement eu lieu, nous constatons une évolution avec une légère baisse d'environ 14 % d'activités ayant captivé le public.

**Pour 2025, nous avons conçu un programme enrichi et adapté aux attentes du public, en intégrant les tendances actuelles et les retours recueillis tout au long de l'année.** Avec une météo plus clémente, nous sommes convaincus que cette nouvelle programmation saura séduire et mobiliser encore plus de participants !

Comme chaque année, nous avons répondu présents pour proposer des animations grand public, notamment aux côtés du département dans le cadre des RDV Nature. Nous y avons offert quatre animations, dont trois consacrées aux milieux naturels et une activité incontournable : la pêche à la trousse-culotte. Cette dernière a une fois de plus rencontré du succès, avec 11 jeunes venus découvrir la pêche du goujon et du vairon à Étroeungt.

Nous avons également collaboré avec des partenaires majeurs, comme le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, pour sensibiliser le public à la préservation des zones Natura 2000. Parmi les thématiques abordées, l'impact des espèces invasives, notamment l'écrevisse, sur les milieux aquatiques a été au cœur de nos échanges.

Notre programme d'animations a aussi mis en lumière de belles initiatives, comme la découverte du cycle de vie de la truite fario au Cateau-Cambrésis, des sessions théoriques sur la pêche du brochet avant l'ouverture de la saison, ou encore des initiations à la pêche au coup spécialement dédiées aux plus jeunes.

43

animations  
scolaires

21

animations  
grand public

3

chantiers  
participatifs

1 159

personnes formées en  
2024

29

animations  
milieux  
aquatiques

5

anniversaires  
pêche

## Animations et manifestations

### Extrascolaire

Durant le mois de juillet, nous avons accompagné une douzaine de structures d'accueil à travers des activités principalement axées sur la pêche. Nous avons partagé des moments enrichissants sur les berges de la Sambre avec les Scouts de France et le centre social d'Aulnoye-Aymeries pour des initiations à la pêche au coup. Nous avons également organisé des sessions de pêche du carnassier avec le centre social de Marcq-en-Barœul, au cœur de la Métropole Européenne de Lille. Une autre belle rencontre a eu lieu avec la Fondation Abbé Pierre, lors d'une intervention à l'étang du Petit Large à Bouchain.

Parmi ces animations, l'un des moments les plus marquants a été une matinée avec huit jeunes du Centre d'Éducation Motrice de Louvroil. Malgré leurs handicaps, ces enfants ont fait preuve d'une incroyable ingéniosité et d'un enthousiasme communicatif. Certains, privés de l'usage de leurs bras, ont su préparer leur amorce avec leurs pieds, nous offrant ainsi une véritable leçon de vie. Leur détermination et leur joie ont été une source d'inspiration pour tous.

### Fête de la pêche : un rendez-vous annuel incontournable

Organiser une manifestation devient un réel plaisir lorsque l'on peut compter sur des partenaires motivés, et la Fête de la Pêche 2024 en est un parfait exemple ! Initialement prévue à la Tour des Dames, la météo a rendu les berges impraticables. Heureusement, grâce à une excellente réactivité du service des parcs et jardins de la ville, l'événement a pu être déplacé au parc Charles Fenain, dans un secteur habituellement interdit à la pêche.

Le jour J, sous un ciel clément, nous avons eu le plaisir d'accueillir une cinquantaine de participant de tous âges entre 10h et 17h.

**L'ambiance conviviale, le cadre verdoyant et l'abondance de poissons ont fait de cette journée un véritable succès.**



Fête de la pêche à Douai



Anniversaire pêche

# pêche

## Anniversaires pêche

En 2024, cinq anniversaires pêche ont été organisés, confirmant le succès de cette formule auprès des jeunes et de leurs parents. Trois se sont déroulés sur le plan d'eau poissonneux de Genech, tandis que les deux autres ont eu lieu à l'étang du Moulin à Villers-Pol. Une belle manière d'allier fête et découverte de la pêche dans un cadre ludique et convivial !

## Animations accompagnées par une AAPPMA locale...

Mise en lumière : les animations accompagnées par les AAPPMA locales

Nos animations ne se limitent pas à l'initiation à la pêche ou à la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques. Elles sont aussi l'occasion de mettre en avant le rôle essentiel des associations locales (AAPPMA), véritables piliers de la pêche et de la préservation de notre patrimoine naturel.

En 2024, nous avons eu le plaisir d'organiser 31 animations en collaboration avec des bénévoles d'AAPPMA, dont l'implication est une valeur ajoutée précieuse. Leur connaissance du terrain, leurs anecdotes et leur vigilance contribuent grandement au succès de ces initiatives.

Nous tenons à remercier chaleureusement les différentes AAPPMA et leurs bénévoles, notamment :

- L'AAPPMA de Berlaimont-Aulnoye-Leval, avec M. Bruno Paris et son équipe, pour leur engagement dans une dizaine d'animations au profit des écoles et structures d'accueil.
- Les Pêcheurs de l'Ostrevent, dirigés par M. Pierrick Marquant et son équipe, pour leurs actions auprès des scolaires et de la Fondation Abbé Pierre.
- L'AAPPMA du Cateau Sirène, présidée par M. Mickaël Wiart, pour leurs animations et chantiers autour de la truite fario.
- Les Percots de la Sambre, menés par M. Jean-Jacques Batot, pour leurs animations sur le brochet et les initiations à la pêche au coup avec les écoles de la CA2C.

*D'autres associations, comme celles de Bellignies, Bermerain, Condé-sur-l'Escaut, Wargnies et Grande-Synthe, ont également été actives, et nous espérons que ce réseau de passionnés continuera de s'élargir encore davantage !*



Animation école Leval

# Junior Fishing

*La compétition qui révèle les champions de demain !*



*Issu d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP), le Junior Fishing Tour (JFT) propose aux jeunes pêcheurs et pêcheuses des manches départementales et régionales menant à la finale nationale et au titre de Champion(ne) de France.*

## **Le JFT, un état d'esprit avant tout**

Plus qu'une simple compétition, le Junior Fishing Tour met l'accent sur la camaraderie, la transmission des savoirs et le respect de l'environnement. Entre compétitivité et convivialité, les jeunes vont pouvoir se frotter les uns aux autres, perfectionner leur technique tout en étant sensibilisés aux bonnes pratiques sur les secteurs prospectés.

## **Deux disciplines**

Chaque épreuve est l'occasion pour les jeunes de démontrer leurs talents, mais aussi de partager des moments uniques avec d'autres participants venant de tout le département. Ces circuits de compétition sont tournés autour de deux disciplines : la pêche au coup et la pêche aux leurres du bord.

Dans le Nord, pour la première édition en 2024, nous avons choisi d'organiser uniquement un circuit « pêche au coup », pour plusieurs raisons :

- la pêche au coup fait partie de notre histoire halieutique et que nous souhaitons permettre à nos jeunes pêcheurs, quel que soit leur niveau de pratique, qu'ils soient issus des



La pesée : un moment attendu

Ateliers Pêche Nature ou autodidactes, de valoriser une technique de pêche ancestrale.

- la seconde, afin de prendre le temps de préparer au mieux ce nouvel événement, en fonction des délais impartis.

Il existe deux catégories d'âges : les Juniors (- de 14 ans pour le JFT Coup et 10/13 ans pour le JFT Leurres) et les Espoirs (14/17 ans pour les deux circuits).

Composé de deux manches, nous avons souhaité organiser chaque manche sur un territoire différent, dans le but de faire découvrir des parcours variés, en l'occurrence le Littoral et l'Amandinois pour cette première édition.

# g TOUR



## ZOOM SUR... la première manche

Organisée fin octobre 2024, sur la commune de Coudekerque-Branche, cette première manche a accueilli 16 jeunes provenant de tout le département, de Dompierre sur Helpe à Cappelle-la-Grande en passant par Hem. Malgré le froid et la pluie, nos jeunes compétiteurs n'ont pas tari d'ingéniosité pour capturer leurs plus belles prises. Malheureusement le poisson n'a pas été tellement au rendez-vous : seuls quelques gardons, plaquettes et perches ont été capturés et beaucoup de gobies : au total, sur les deux heures de pêche, soit à peu près 1,6 kg (seul un capot a été recensé).

Aucun de ces aléas n'a entamé la bonne humeur des participants, celle des leurs parents et de l'équipe d'organisation au sens large, qui ont apprécié de partager ce moment ensemble, notamment grâce un superbe accueil sur site (merci à Coudekerque Pêche et la municipalité) et une organisation au top !

Tous les participants ont la chance de repartir avec d'importants lots offerts par les grandes enseignes et partenaires de l'événement. Un grand merci aux associations locales agréées ou non, à la municipalité ainsi qu'aux sponsors !

## À SUIVRE... la deuxième manche

À l'heure où nous rédigeons ces lignes, la deuxième manche n'a pas encore eu lieu. Si toutes les autorisations nous sont données, celle-ci devrait avoir lieu le samedi 29 mars 2025 sur la commune de Saint Amand-Les-Eaux.



Rejoignez l'aventure ! Un calendrier à retenir pour les prochaines saisons...

Le JFT va être pérennisé donc si vous connaissez un jeune passionné qui rêve de vivre une expérience unique, de faire de belles rencontres et de perfectionner son art de la pêche, parlez-lui du Junior Fishing Tour ! Qui sait, il sera peut-être le prochain grand nom de la pêche sportive en France.

## Comment participer ?

Rien de plus simple ! Il faut s'inscrire sur le compte HelloAsso de la Fédération :



Quelques conditions :

- Posséder une carte de pêche valide pour la saison.
- Obtenir une licence sportive (2 € seulement).
- Avoir entre 8 et 17 ans, selon la discipline et catégorie.



## Atelier Pêche Nature



Atelier Pêche Nature d'Arleux

## Les Ateliers Pêche Nature

*L'activité globale des Ateliers Pêche et Nature a connu une augmentation significative en 2024, avec une hausse de 9,3 % des animations, ce qui équivaut à 269 sorties consacrées à l'initiation à la pêche et à la sensibilisation à l'environnement aquatique.*

Ces interventions reposent sur le principe fondamental des APN : la formation continue au sein d'un même groupe. Chaque APN propose cette formation sous des formats variés, tout en gardant la même démarche : former les participants vers l'autonomie. Par exemple, l'APN d'Arleux propose trois stages, dont deux axés sur la pêche au coup et un sur la pêche aux carnassiers. Lors des sessions de pêche au coup, un effectif important de bénévoles permet de diviser le groupe de jeunes en trois sous-groupes : les pêcheurs débutants, les pêcheurs confirmés, et un groupe spécifique dédié à la pêche à la grande canne pour la carpe. L'APN de Condé-sur-l'Escaut, quant à elle, a organisé 15 animations dans le cadre de leur formation continue, abordant à la fois les aspects réglementaires de la pêche, le montage de lignes, l'écologie des milieux aquatiques et la technique de la pêche au coup. De leur côté, l'Atelier de Grand Synthe a effectué trois modules de neuf séances, dont quatre en

salle pour présenter la réglementation, le montage de lignes et la vie aquatique, suivies de cinq séances exclusivement consacrées à la pratique de la pêche. L'APN de Landrecies a proposé une formation de base sur les notions de réglementation de la pêche et les fondamentaux de la pêche au coup. Par la suite, deux groupes se sont constitués : l'un pour les jeunes se formant à la pêche au coup et un autre, pour les pêcheurs confirmés la découverte du feeder et la pêche au carnassier. Enfin, l'APN de Roubaix a mis en place une formation continue sur l'année, avec 23 séances programmées le samedi. Durant les séances, les participants ont pu découvrir et se perfectionner sur les techniques de la pêche au coup, aux leurres, à la capture d'écrevisses et la pêche en float tube.



Atelier Pêche Nature OGS

# Pêche

*Une montée en compétences pour mieux transmettre la passion de la pêche !*

## Formation et soutien



Formation APN Arleux



Formation APN OGS

En 2021, la FNPF a publié une nouvelle charte pour les Ateliers Pêche Nature (APN), modernisant celle de 2006 afin de s'adapter aux évolutions législatives en matière d'animation. Ce document permet aux structures de renforcer leur approche pédagogique et d'accompagner sereinement la formation des pêcheurs de demain. Pour assurer une diffusion efficace des nouvelles modalités auprès des animateurs bénévoles, nous avons privilégié un accompagnement de proximité en nous rendant directement dans les structures pour dispenser des formations sur mesure. Chaque session a été unique, adaptée aux spécificités du secteur, aux modes de fonctionnement et aux équipes encadrantes. À chaque rencontre, nous avons été marqués par l'enthousiasme et l'engagement des participants, témoignant de leur volonté d'animer et de transmettre leur savoir.

Pour structurer ces formations, nous nous sommes appuyés sur un diaporama fourni par la FNPF, ajusté en fonction des réalités locales. La présentation s'articulait autour de deux grandes thématiques :

1. Les aspects administratifs et réglementaires liés à l'accueil du public, permettant aux animateurs de mieux appréhender leur cadre d'intervention.
2. La conception et l'animation d'une activité, afin d'outiller les APN pour enrichir leurs pratiques et développer de nouvelles initiatives adaptées à leurs jeunes publics.

**Au total, cinq APN ont bénéficié de ces formations personnalisées, renforçant ainsi leurs compétences et leur capacité à proposer des activités de qualité.**

En complément de cette montée en compétences, et toujours dans le cadre de la nouvelle charte, un soutien financier a été accordé aux APN afin de former ou renouveler leurs connaissances en premiers secours. Ces formations, dispensées par des organismes spécialisés, visent à garantir la sécurité des participants et des encadrants lors des animations.

Grâce à ces actions, nous contribuons activement à la professionnalisation des ateliers et à la pérennisation d'une pêche responsable et sécurisée.



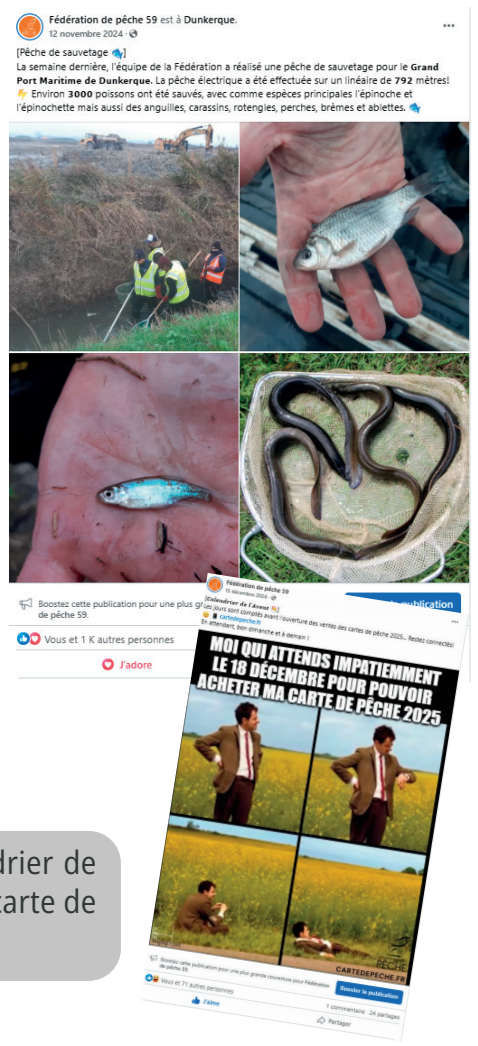
Formation APN Landrecies

## En quelques chiffres...

La **page Facebook** de la Fédération de pêche du Nord compte 9 434 abonnés (soit +773 par rapport à 2023) et 7 830 mentions "j'aime" au 31 décembre 2024. 199 publications ont été postées en 2024 !  
**Cette année, notre Top Publi a atteint les 1 008 likes !**

Le **compte Instagram** de la Fédération de pêche du Nord compte 917 abonnés (soit +122 par rapport à 2023).  
Nous ne comptons pas moins de 95 publications en 2024.

La Fédération s'applique à répondre aux interrogations des pêcheurs, dans les meilleurs délais et le plus pertinemment possible. Nous mettons à disposition des pêcheurs nos différentes messengeries en ligne : Messenger, Instagram et sur notre site internet.



Petite nouveauté de l'année sur nos réseaux sociaux : notre calendrier de l'avent, qui a permis à un heureux pêcheur d'être remboursé de sa carte de pêche 2025 après avoir liké notre publication.

Notre **site internet peche59** nous permet de communiquer au mieux avec les pêcheurs ainsi qu'avec nos partenaires sur des sujets divers et variés. Nous sommes le relais de nos AAPPMA grâce à notre agenda en ligne. Nous partageons régulièrement des informations d'actualité au travers d'articles bi-mensuels.





# Hauts-de-



L'opération "**Hauts-de-France Propres**" est une initiative régionale visant à mobiliser les citoyens, collectivités, associations, entreprises et établissements scolaires pour nettoyer l'environnement en ramassant les déchets dans la nature, que ce soit en campagne, en forêt, en ville ou le long des cours d'eau.

Cette initiative est pilotée par la Région Hauts-de-France, en collaboration avec les fédérations/associations régionales et départementales de chasse et de pêche, avec pour objectifs de sensibiliser à la protection de l'environnement, de promouvoir le tri et le recyclage des déchets, et de renforcer la cohésion sociale autour d'une cause commune.



HEF\_PROPRES\_AA\_2024.indd 2

**20 563**  
**PARTICIPANTS**

**324 POINTS DE**  
**RAMASSAGE**

**1 555 M<sup>3</sup> DE**  
**DÉCHETS RAMASSÉS**

Chaque geste compte pour rendre la Région des Hauts-de-France plus propre et agréable à vivre.



Villeneuve-d'Ascq

# France

# Propres

Depuis sa création en 2017, c'est devenu un rendez-vous annuel incontournable et n'a cessé de battre des records tant en nombre de participants qu'en volume de déchets ramassés.

En 2024, c'est fort d'une réussite grandissante, que l'ensemble des partenaires ont reconduit la 7ème édition à la mi-mars.

Lors de l'édition précédente en 2024, plus de 101 000 participants se sont mobilisés dans près de 2 000 points de ramassage, collectant au total plus de 9 083 m<sup>3</sup> de déchets.

*Le département du Nord se situe en 2ème position, après le Pas-de-Calais, sur l'ensemble des données évaluées.*



Quel que soit le département, les AAPPMA n'ont pas attendu la création de cet événement pour nettoyer leurs linéaires de pêche, que ce soit sur les étangs, cours d'eau, rivières et même leurs abords !

Sur les dernières éditions, une petite dizaine d'AAPPMA du Nord organisent seules ou avec d'autres associations des opérations de nettoyage sur leurs parcours (-50% de participation par rapport à 2019).

**LA 8E ÉDITION DE CETTE  
OPÉRATION SE TIENDRA LES 14,15  
ET 16 MARS 2025**



Boulogne-sur-Helpe



## LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
B2	78	ESQUEL BECO - La Gaulle du Houliard	R
A1	79	LOOBERGHE - Les Fenéants de la Berge	R
A1	80	BOURBOURG - Les Martins-Pêcheurs	R
A1	81	GRAVELINES - La Sentinelle	R
A1	82	GRANDE-SYNTHE - Le Goujon Grand-Synthois	R
B1	83	DUNKERQUE - Le Poisson Rouge	R
B1	84	HONDSCHOOOTE - L'Entente Hondschootoise	R

## LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune	
B1	1	ARMOBOUTS CAPPEL - Lac d'Armbouts Cappel	
B1	2(A)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Fort Vallières	
B1	2(B)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Lac du Bois des Forts	
A1	3	PETITE SYNTHE - Fort de Petite Synthe	
A1	4	SAINT GEORGES SUR L'AA - Bras de l'AA - La Fausse Rivière	
A2	5	WATTEN - Lac Bleu	



## LES ASSOCIATIONS

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)
C3	71	LA BASSÉE - La Perche Bassée
D3	72	LILLE - Les Pêcheurs Unis
D3	73	LILLE - Amicale des pêcheurs
D3	74	VILLENEUVE D'ASCO - Société
D3	75	ROUBAIX - Maison de l'eau de
C3	76	MERVILLE - La Tanche Merville
B3	77	ARMENTIÈRES - Les Infatigables

## LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
D3	6	ALLENNES-LES-MARAI - Étang de
C3	7(A)	ARMENTIÈRES - Étang du Biz
C3	7(B)	ARMENTIÈRES - Étang comm
D2	8	DEÜLEMONT - Étang des tran
D3	9	GENECH - Étang de Genech
D4	10	PHALEMPIN - Étang de l'Ermi
D2	11	QUESNOY-SUR-DEÛLE - Étang



### LÉGENDE

- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL 2<sup>e</sup> CATÉGORIE
- COURS D'EAU 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE
- COURS D'EAU 2<sup>e</sup> CATÉGORIE
- PARCOURS NO KILL\*
- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL OUVERT À LA PÊCHE DE NUIT\*\*
- PARCOURS FÉDÉRAL
- ÉTANG FÉDÉRAL
- PLAN D'EAU NO-KILL
- PLAN D'EAU PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE
- CARPODROME
- FLOAT-TUBE AUTORISÉ PLAN D'EAU
- PARCOURS « MON PREMIER POISSON »
- PARCOURS LABELLISÉ « PASSION »
- PARCOURS LABELLISÉ « FAMILLE »
- HÉBERGEMENT PÊCHE
- ATELIER PÊCHE NATURE
- PONTON DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- ASSOCIATION RÉCIPROITAIRE
- FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

## LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)	
E5	25	SAINT SOUPLÉT - La Truite Sulpicienne et Beninoise	R
E5	26	LE CATEAU - La Sirène	R
F6	27	NEUVILLY - La Truite	R
E5	28	BRIASTRE - L'Arc-enciel	R
E5	29	SOLESMES - La Gaulle Solesmoise	R
E5	30	SAINT PYTHON - La Saumonée	R
E5	31	HAUSSY - La Gaulle Haussoise	R
E5	32	SAULZOIR - Les Amis Réunis de Saulzoir et Montrécourt	R
E5	33	HASPRES - La Gaulle Hasprienne	R
E5	34	DOUCHY LES MINES - La Truite d'Acier	R

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
E6	24	CAUDRY - La Carpe Caudrésienne	R
D6	54	MASNIÈRES - La Noquette	R
D6	55	MARCOING - Le Martin-Pêcheur	R
E5	56	CAMBRAI - Amicale des Pêcheurs Cambrésiens	R
D5	57	ARLEUX - L'Arleusienne	R
D5	58	AUBIGNY-AU-BAC - La Sirène	R
E5	59	FÉCHAIN - La Féchinoise	R
E5	60	AUBERCHICOURT - Les Loups Pêcheurs	R
E5	61	BOUCHAIN - Les Pêcheurs de l'Ostrevant	R
E5	62	LOURCHES - Les Joyeux Pêcheurs de Louches	R
D4	68	LALLAING - La Fraternelle	R

## LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune	
D5	31	AUBIGNY AU BAC - Étang d'Aubigny au Bac	
E5	32	BOUCHAIN - Bassin rond	
D5	33	BRUNEMONT - Marais de Brunémont	
E5	34	DENAIN - Parc Emile Zola/Gare d'Eau	
D4	35(A)	DOUAI - Parc Charles Fenain	
D4	35(B)	DOUAI - Parc Jacques Vernier	
D4	35(C)	DOUAI - Parc de la Tour des Dames	
D4	36	LALLAING - Marais Saint Charles	
E5	37	LOURCHES - Étang Olivier	
E4	38	MARCHIENNES - Étang des Evolches	
F6	39	ORS - Étang du Flaquelet	
E4	40	RIEULAY - Étang des Argalles	
E5	41	WASNES AU BAC/PAILLENCOURT - Étang du Grand Clair	

\* Voir arrêté n° 181 de 2019 et arrêté préfectoral 2024  
 \*\* Voir les annexes de l'arrêté préfectoral 2024 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce



## Les étangs fédéraux

Certains étangs fédéraux sont entretenus par le personnel de la Fédération de pêche du Nord. C'est notamment le cas de l'étang de Cousolre, de l'étang de la Forge ainsi que de l'étang de la Puchoie, dans le cadre de la convention « droit de pêche ».

Ces entretiens sont réalisés régulièrement au cours de l'année en fonction du développement des plantes et des besoins dans un but de faciliter l'accès et d'accueillir au mieux les pêcheurs exerçant sur ces lieux.

Les entretiens consistent essentiellement au broyage du pourtour des étangs, à l'entretien des postes de pêche, à l'entretien des zones de parking, à la taille de haies ainsi qu'au ramassage des déchets.

### ÉTANG DE COUSOLRE

4 opérations ont été réalisées entre juin et décembre 2024 :

- Le 10 juin
- Le 24 juillet
- Le 13 septembre
- Le 9 décembre



Étang de Cousolre avant entretien



Étang de Cousolre avant entretien

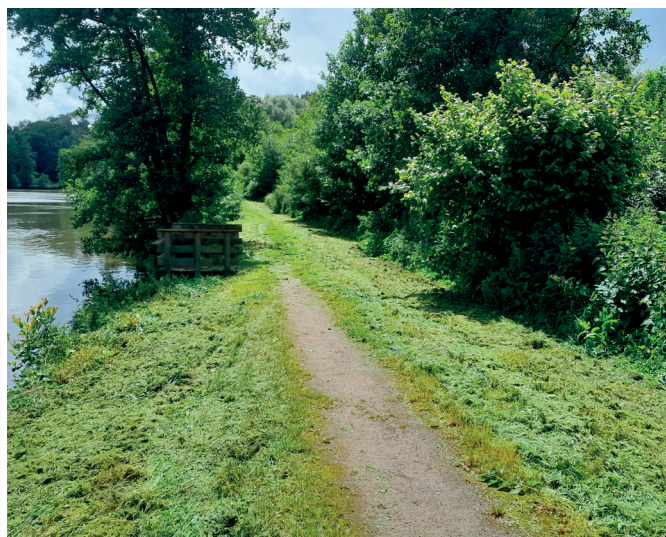


Étang de Cousolre avant entretien

# Entretien



Étang de Cousolre après entretien



Étang de Cousolre après entretien

## ÉTANG DE LA FORGE

8 opérations ont été réalisées en 2024 :

- 10 avril
- 14 juin
- 28 juin
- 4 juillet
- 23 juillet
- 23 septembre
- 27 septembre
- 3 octobre



Ramassage des déchets



Opérations de débroussaillage et d'aménagement des postes de pêche

## ÉTANG DE LA PUCHOIE

L'entretien a fait l'objet cette année d'une seule intervention le 27 mai 2024. En effet le SMAPI, gestionnaire des lieux, n'a pas jugé nécessaire que l'on réintervienne en cours de saison.

## La pêche à l'étang de la Puchoie :

*Un site de pêche spécifique dans le Nord*

*Situé à Saint-Amand-les-Eaux, entre le canal de la Scarpe et la forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers, l'étang de la Puchoie est une destination privilégiée pour les amateurs de pêche dans le nord de la France. Avec son cadre naturel et les nombreuses possibilités de pêche, cet étang attire les pêcheurs en quête de tranquillité et de beaux spécimens, notamment des carpes et des brochets.*

### **Etang de la Puchoie, ZEC... plusieurs dénominations pour désigner un seul et même lieu**

La Zone d'Expansion de Crue de la Puchoie – communément appelée « La Puchoie » – est la propriété du « Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut » et fait l'objet d'une mise à disposition gratuite au bénéfice du réseau associatif, dans le cadre d'une convention.

### **Une nouvelle convention tripartite**

Suite à de nombreuses problématiques rencontrées sur site (déchets...), le site a été fermé fin 2023 à la pêche par le propriétaire. Afin de pérenniser la pratique halieutique, l'ensemble des parties prenantes (propriétaire, Fédération et AAPPMA locale) se sont réunies afin de trouver des solutions pérennes, compatibles avec les attentes des uns et des autres (maintien des différentes pratiques halieutiques, contrôle des accès...). Une nouvelle convention opérationnelle tripartite a été signée le 16 avril 2024 cadrant la pratique halieutique sur le site pour l'année 2024, à compter du 1er juin, en qualité de parcours spécifique :

- La pêche est autorisée uniquement à partir des 17 postes de pêche matérialisés.
- Le no-kill est obligatoire pour toutes les espèces.
- La réservation nominative individuelle est obligatoire pour pêcher la carpe de nuit (3 nuits consécutives maximum) ainsi qu'en float tube via myrezapp.com.
- La pratique de la pêche doit être conforme à l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce en vigueur et la carte de pêche fédérale en cours de validité est obligatoire.
- Le pêcheur s'engage à nettoyer tout son poste de pêche et à repartir avec tous ses débris en quittant les lieux.
- Le respect du numéro de poste de pêche choisi est indispensable ainsi que le respect du règlement.



# etien

## La pêche à la Puchoie en 2024

L'année 2024 a été marquée par de fortes pluviométries, de fait les niveaux d'eau sur le site ont été très élevés. Aussi l'exercice de la pêche a dû être adapté (pratique à partir de la digue et non sur les postes immergés, fermeture de deux postes...); également dû à la prolifération des lentilles d'eau provenant de la Traitoire, qui ont sérieusement perturbé les sessions de pêche.

Cependant, nous avons eu le plaisir de voir que les dispositions mises en place ont eu l'effet escompté, à savoir l'éradication des déchets (merci à la vidéosurveillance sur site installée par l'AAPPMA locale).

## Quelles sont les perspectives ?

Une réunion est prévue au cours du premier trimestre pour faire le bilan du règlement établi pour la saison halieutique précédente. Les modalités d'exercice de la pêche définies pour 2025 feront l'objet d'une communication ultérieure.

## Intervention Preux-au-Bois

Une opération d'aménagement a été réalisée par nos propres soins suite aux travaux d'aménagement du site. En effet, lors de la réfection des berges, un filet de protection a été disposé sur les jeunes plants d'hélophytes afin de protéger leur développement notamment des canards.

Les plants étant pour la plupart bien développés, nous avons procédé au retrait des filets, remise en place de nouveaux plants dans les trouées et implantation de nénuphars afin de diversifier encore plus le milieu.

L'opération a nécessité deux journées, le 13 juin et le 1er juillet.



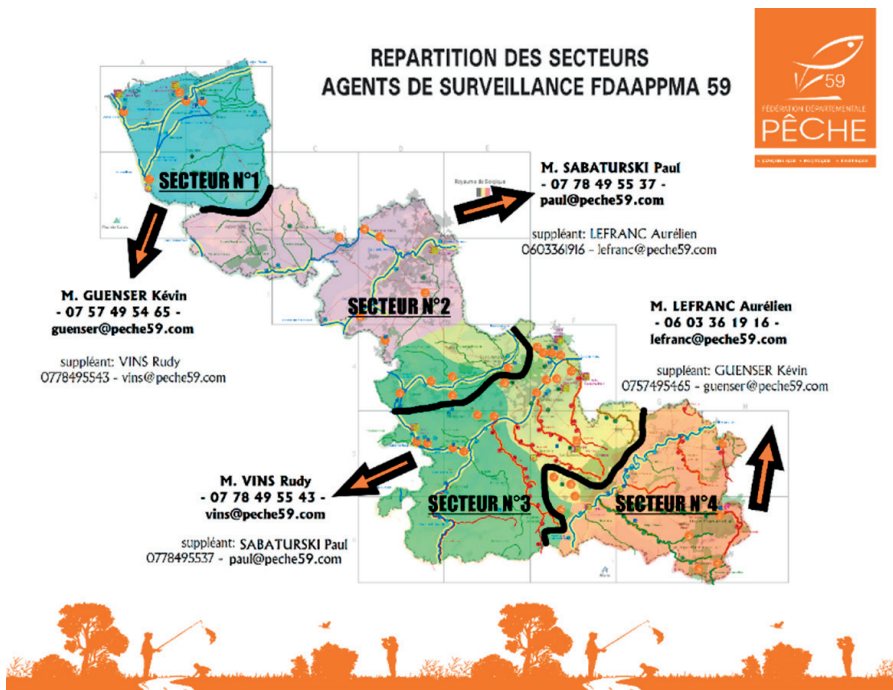
Avant intervention et apport de nouveaux plants d'hélophytes



Retrait des agrafes et du filet, mise en place de nouveaux plants et vue après intervention



# Garde



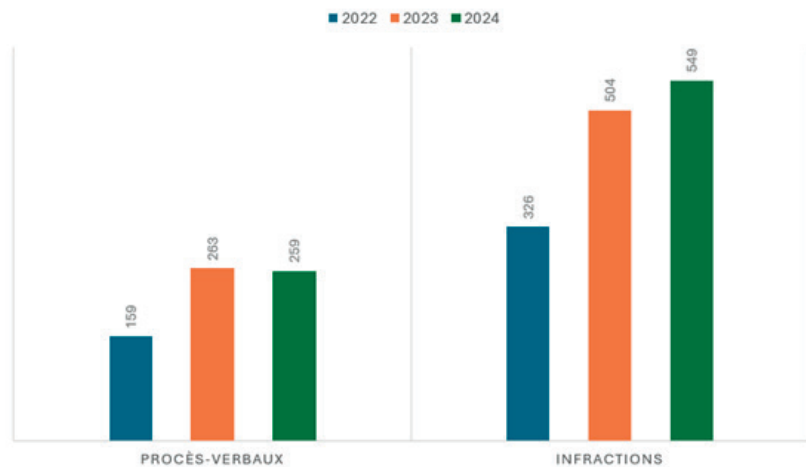
La police de la pêche est réalisée par différents types d'agents : Gardes Particuliers et Fédéraux, Agents de surveillance, Gendarmes, Agents de l'Office Française de Biodiversité ... Tous ces agents agissent toute l'année pour surveiller l'ensemble du domaine piscicole du département du Nord.

Pour permettre aux AAPPMA et au réseau de gardes-pêche bénévoles d'avoir un interlocuteur sur leur territoire, une répartition par secteur a été réalisée entre nos 4 agents.

En 2024, nous pouvons constater que le nombre de procès-verbaux est resté stable avec un total de 258 pv soit 5 de moins par rapport à l'année 2023. Nous observons un nombre d'infractions plus conséquents en raison de l'augmentation des procédures multi-infractionnelles.

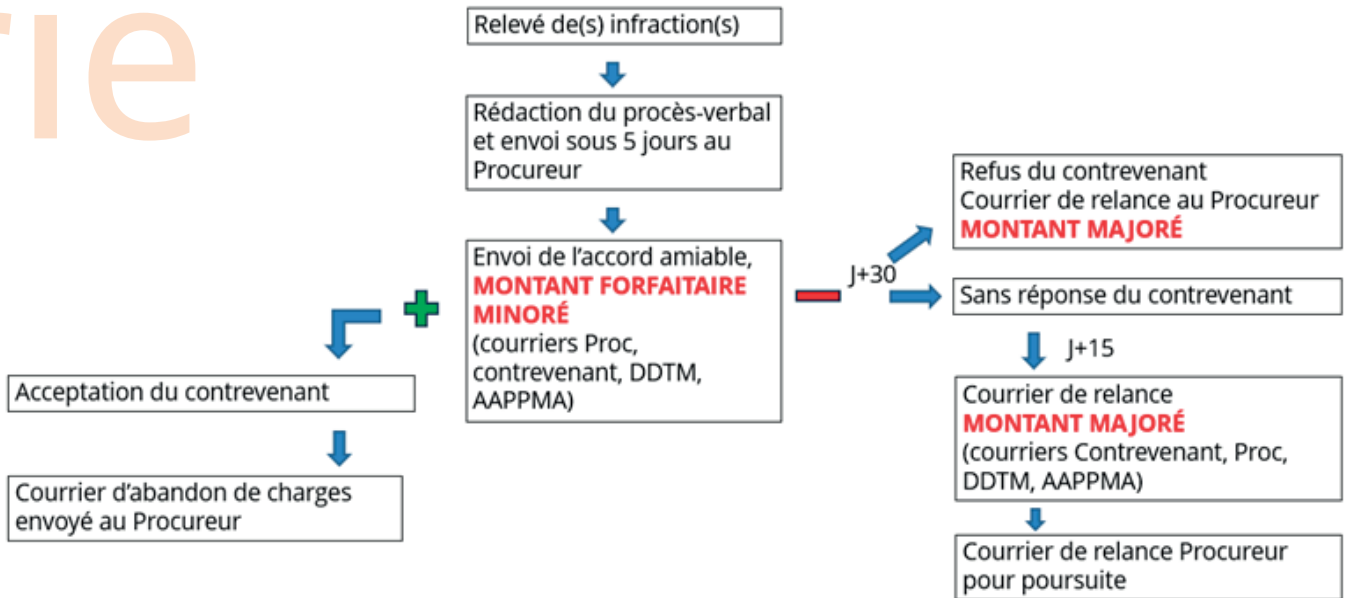
Cette stabilité de procès-verbaux s'explique par la régularité du travail mené :

- Pression de surveillance avec un nombre d'heures de contrôle identique à l'année 2023 (2 299 heures de contrôle).
- Durée de contrôle pendant les périodes propices au braconnage similaire à l'année 2023.
- Impact des procédures sur le comportement des pêcheurs = récidive en baisse.



Evolution du nombre de procédures durant les 3 dernières années

Depuis l'année 2024, la procédure type, en matière de police de la pêche, a évolué. Ce nouveau fonctionnement a pour but d'inciter les contrevenants à régulariser leur situation dans les plus brefs délais (Minoration du montant de la proposition amiable les trente premiers jours et au-delà une majoration est effectuée). Le constat que l'on peut faire aujourd'hui n'est pas celui que l'on espérait dans un premier temps puisque le pourcentage d'accord amiable régularisé reste quasiment identique aux 2 dernières années écoulées.



Présentation d'une procédure type Police de la Pêche en 2024

### Jugements des tribunaux :

Comme l'indique la présentation, chaque Procès-verbal est envoyé au tribunal compétent.

Nous constatons que le nombre de dossiers suivis par les tribunaux est en réelle augmentation, que ce soit par simple enquête ordonnée aux services compétents (Gendarmerie, Police) ou par un envoi de courrier d'avis de classement à victime ou encore par envoi de courrier d'avis de plaignant ou victime (c'est-à-dire un courrier nous informant de la date de parution du contrevenant devant le tribunal).

On peut dire que les contrevenants, même s'ils ne répondent pas aux propositions effectuées par la Fédération de Pêche, sont poursuivis par les Tribunaux compétents. Ils ne sont pas impunis.

**4 212 Pêcheurs contrôlés**

**77 391€ de transaction amiable demandée**

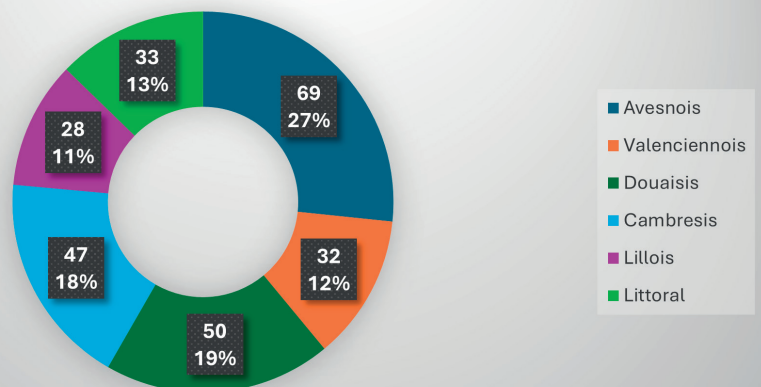
**36 259€ de transaction amiable perçue**

**259 Procès-Verbaux 549 infractions relevées**

**2 299h de contrôle de pêche**

## Contrôle en chiffres pour l'année 2024

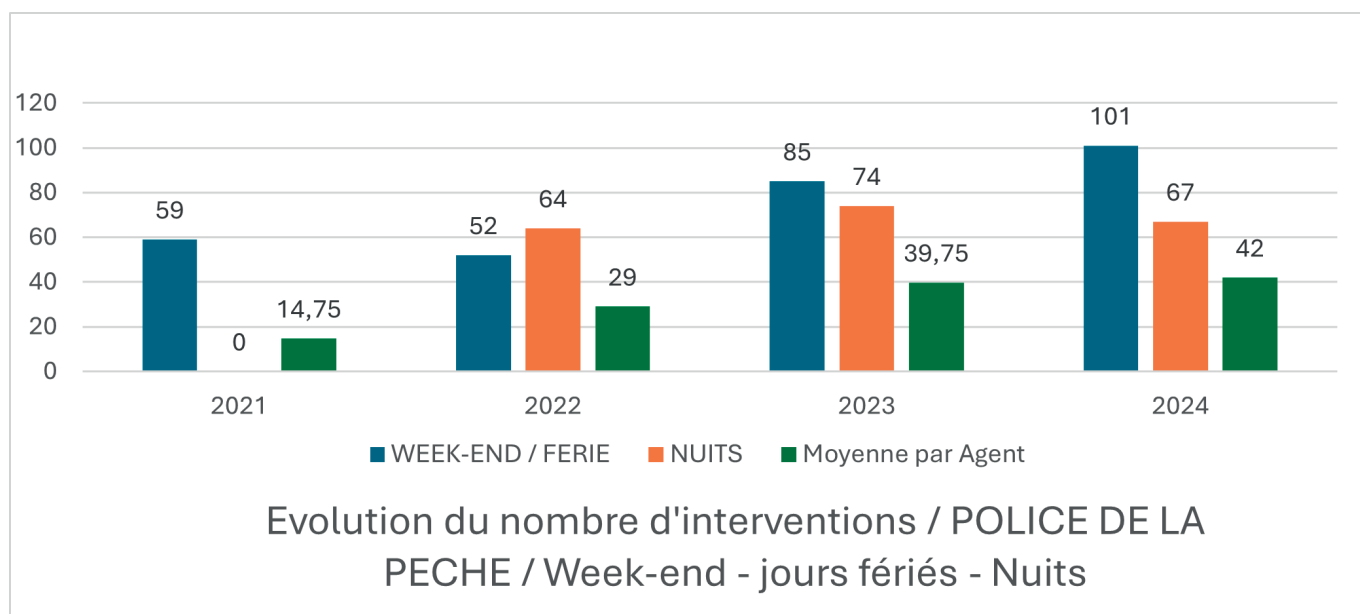
Nombre de PV par secteur



## EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DURANT LES WEEK-END / FERIES / NUITS :

En 2024, le nombre de sorties en matière de Police de la pêche durant les week-ends, jours fériés, et nuits étant propices à voir au bord de l'eau davantage de pêcheurs que durant les jours de semaine est en augmentation. Nous pouvons donc constater que sur les 247 PV dressés uniquement par les agents salariés (au 19.12.24), plus de la moitié des PV (55,5%) des procédures ont été réalisées dans ces créneaux.

Au total sur l'année 2024, les 4 Agents salariés ont travaillé : 68 journées décalées (matinées et soirées), 28 samedis et 68 dimanches. Il s'agit de chiffres cumulés pour les 4 salariés.



### Nouvelles Infractions Relevées / Recrudescence :

Cette année nous avons remarqué une recrudescence de certaines pratiques :

**La pêche des carnassiers de nuit aux leurres ou avec des vifs** ; suite aux signalements de différents pêcheurs et d'un suivi sur les réseaux sociaux comme par exemple regarder une photo sur Facebook ou encore une vidéo sur Youtube (voir encadré **À Savoir**)

### Collaboration avec La Fédération de pêche du Pas-de-Calais

Lors de l'année 2023 nous avons organisé dans les locaux de la Fédération de Pêche et Protection du Milieu Aquatique 62 une réunion entre les deux services de garderie afin d'exposer certaines problématiques limitrophes entre nos deux secteurs et trouver des solutions afin de limiter le braconnage.

Durant l'année 2024 plusieurs sorties conjointes sont réalisées sur certains secteurs entre nos deux services. Aucune infraction n'a été constatée lors de ces sorties.

## À savoir

Durant l'été 2024 des informations sur le prélèvement d'anguille via « Facebook et Youtube » par plusieurs particuliers sur le secteur du Littoral ont été portées à l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Suite à ça une enquête est ouverte par les agents de l'OFB. Au vu des éléments récoltés et avec l'aval du procureur de la République et en vertu de l'article L.172.5 du code de l'environnement, les inspecteurs de l'environnement ont pu procéder à des perquisitions aux domiciles des différents individus identifiés.

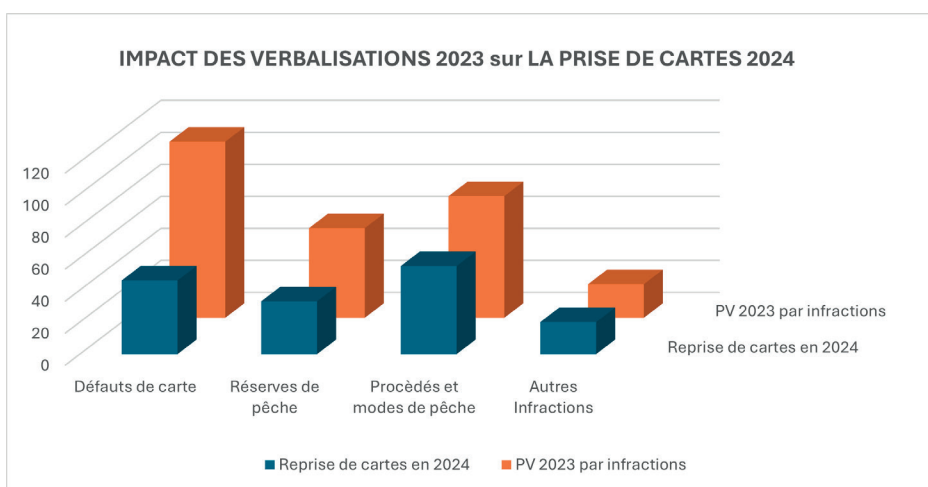
Une procédure pour « Pêche en Eau Douce sans avoir acquitté la redevance pour la Protection du Milieu Aquatique ; Pêche en Eau Douce par une personne n'appartenant pas à une association de Pêche Agrée ; Pêche de l'Anguille dans une zone où sa Pêche est Interdite » a pu être rédigée. Celle-ci a été transmise au parquet compétent par les inspecteurs de l'environnement du Service Départemental du Nord de l'OFB.



Hormis ce qui touche aux infractions relatives à un défaut de carte de pêche, nous pouvons constater que le taux de reprise de cartes de pêche en 2024 par les contrevenants 2023 est d'environ 70% (108 cartes achetées en 2024 sur 153 contrevenants).

L'écart le plus important constaté est celui des PV qui ont été dressés pour des pêche dans des réserves de pêche (pêche dans les écluses et sur une distance de 50 mètres amont/aval de

celles-ci...). Cela peut s'expliquer que cette infraction fait partie des infractions les plus graves selon la loi, qui ont déjà été verbalisées par les agents de la Fédération (en excluant donc les délits). En effet cette infraction est considérée comme étant une 4ème classe, pouvant aller jusqu'à 750€ d'amende maximale, et si celle-ci devait être commise de nuit, celle-ci passe en 5ème classe et se voit imputée d'une amende maximale de 1 500€ et 3 000€ en cas de récidive. Le montant plus élevé des sanctions pour les personnes commettant cette infraction peut en effet freiner à l'achat de carte de pêche pour la saison suivante.



Concernant les PV pour défaut de carte de pêche en 2023, seuls 30% des contrevenants ont fait l'achat d'une carte de pêche en 2024 (46 cartes 2024 / 110 PV carte 2023). Ces chiffres sont cependant à nuancer par rapport aux autres infractions car dans ces contrevenants, une grande partie n'a jamais pris de carte les années précédentes, car ils sont potentiellement des pêcheurs occasionnels (pêche journalière durant des vacances...).

## **SORTIES CONJOINTES AVEC LES GARDES BENEVOLES ET AUTRES SERVICES EN 2024 :**

Pour apporter quelques chiffres, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de tournées réparties sur l'ensemble des secteurs du département (Douaisis ; Cambrésis ; Lillois ; Littoral ; Avesnois et Valenciennois) avec la participation de 13 gardes-pêche bénévoles et services différents.

Ces collaborations ont permis de réaliser 44 procédures en matière de police de la pêche (pêche sans carte, proximité des lignes, réserves de pêche, heures de pêche, tailles de capture et bien d'autres.)

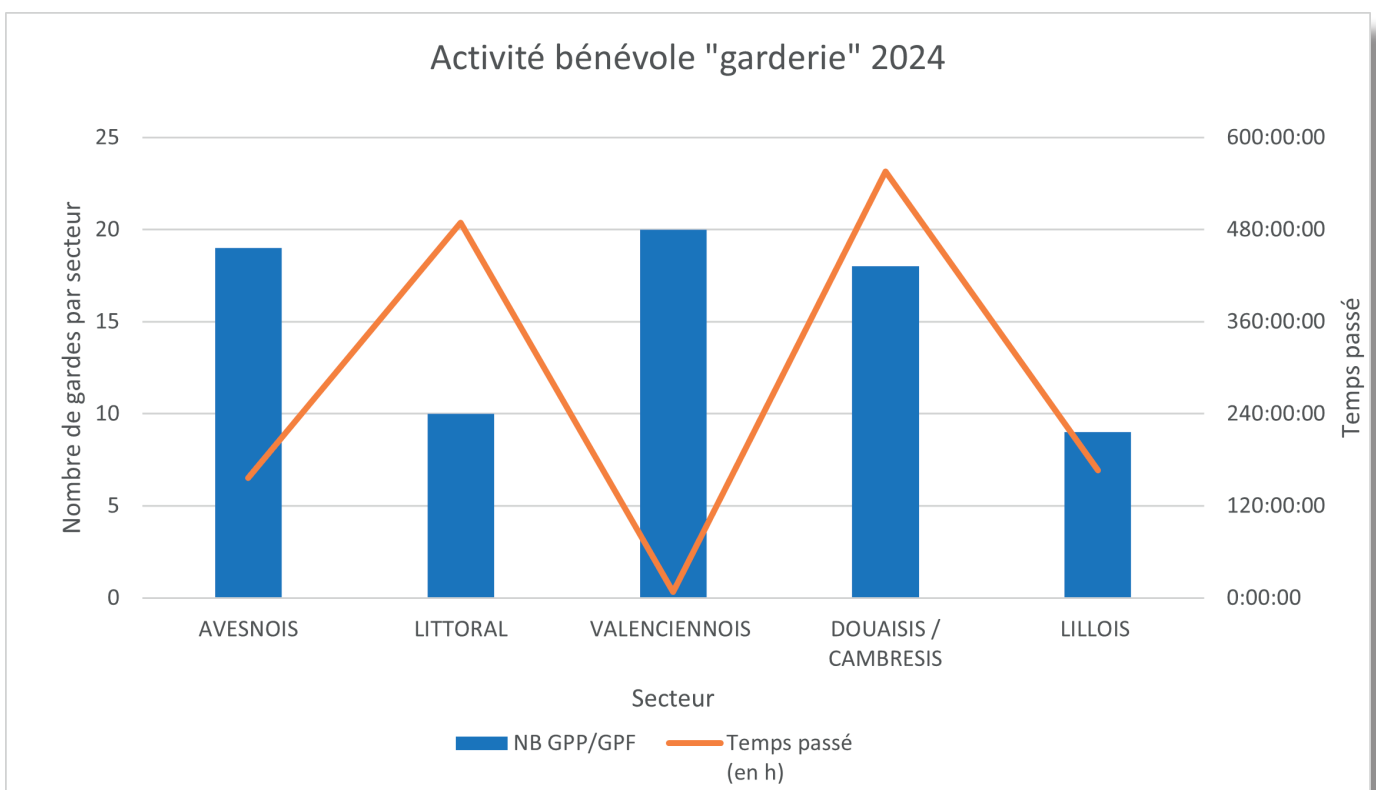
# Garde

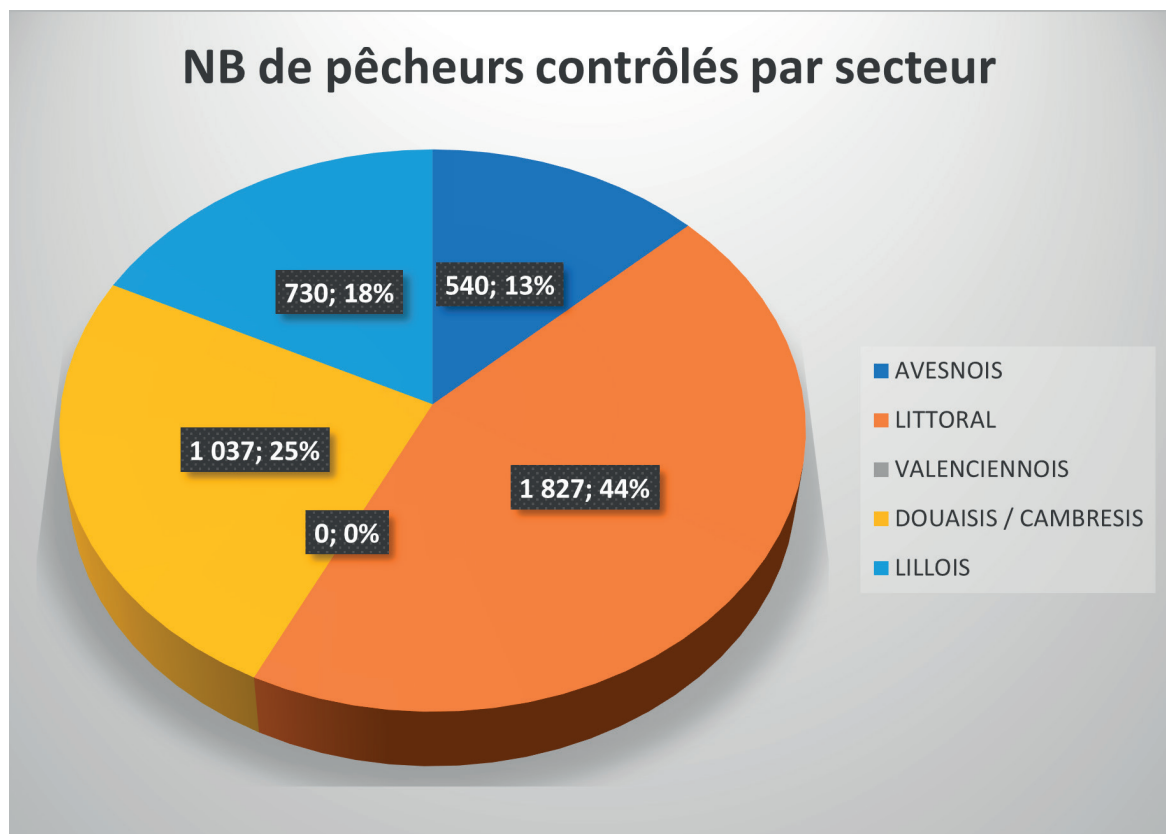
## Bilan 2024 des gardes-pêche particuliers bénévoles



Pour la saison 2024, le département du Nord compte 83 gardes-pêche bénévoles dont 11 gardes-pêche fédéraux (GPF) (bénévoles compétents à la fois sur les parcours de leur AAPPMA et les lots de pêche détenus par la Fédération). Ils ont effectué 1 298 heures de contrôle sur tout le département et ont contrôlé 3 998 pêcheurs.

Ces données partielles sont le fruit du retour des carnets de contrôle de 25 gardes (soit un tiers du réseau de gardes bénévoles). A noter, le faible retour des données par les GPF, puisque seuls 4 sur 11 ont retourné leurs carnets de contrôle.





44% des pêcheurs contrôlés l'ont été sur les secteurs du Littoral et 25% sur le Douaisis-Cambrésis ; puis, le Lillois (18%) et enfin sur l'Avesnois (13%).

À noter que sur le Valenciennois, il n'y a eu aucun contrôle des bénévoles sur le secteur, malgré la présence de 20 gardes.

11 PV ont été dressés au cours de la saison 2024 (soit 2 de plus que l'année précédente) :

- 2 pour défaut de port de carte de pêche,
- 3 pour défaut de carte de pêche,
- 2 pour pêche dans une réserve temporaire,
- 4 pour non-respect des prescriptions fixées par les arrêtés du préfet relatif aux procédés et modes de pêche.

Quant à la répartition par secteur, 4 PV ont été dressés sur l'Avesnois, 6 sur le Cambrésis, 1 sur le Littoral.



# MILIEUX AQUATIQUES



# — Milieux aquatiques



## Inventaires scientifiques

*Dans le cadre de ses missions, la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique mène des opérations d'inventaires piscicoles visant à accroître les connaissances sur les peuplements piscicoles, à évaluer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et à suivre l'évolution des travaux de restauration dans le département du Nord.*

Chaque année, un planning d'inventaires est élaboré en interne pour atteindre plusieurs objectifs :

**Réseau de connaissance :**  
Ce volet vise à appréhender l'évolution des peuplements, avec l'objectif de fournir une vision globale du territoire. Il inclut un suivi, des principaux cours d'eau, permettant ainsi de compléter la connaissance territoriale et de centraliser les données dans un atlas de répartition des espèces.

**Suivi de travaux spécifiques :**  
Certaines opérations de restauration des milieux aquatiques font l'objet de suivis afin de démontrer leur efficacité.

**Suivi de plan de gestion :**  
Ces suivis permettent de comprendre l'ensemble des opérations réalisées sur les cours d'eau (entretien et surtout restauration), mettant en lumière les pressions externes susceptibles d'impacter les milieux aquatiques (assainissement, apport de terre en provenance du bassin versant ...)

**Suivis spécifiques des espèces repères :**  
Un suivi particulier est dédié à des espèces repères telles que la Truite fario, le Brochet, le Barbeau, ainsi qu'à certaines espèces cibles comme l'Anguille et la Loche d'étang.

**Gestion No-Kill :**  
Un réseau de sites, créé en 2021, se concentre sur le suivi de la mesure de gestion No-Kill.



Pêche d'inventaire en bateau FD59

# atitiques



## PLANNING DES INVENTAIRES 2024 – V4

Table des matières	
Avril 2024	2
Juin 2024	2
Juillet et août 2024	2
Septembre 2024	3
Octobre 2024	4
Carte des Inventaires FD59 2024	5



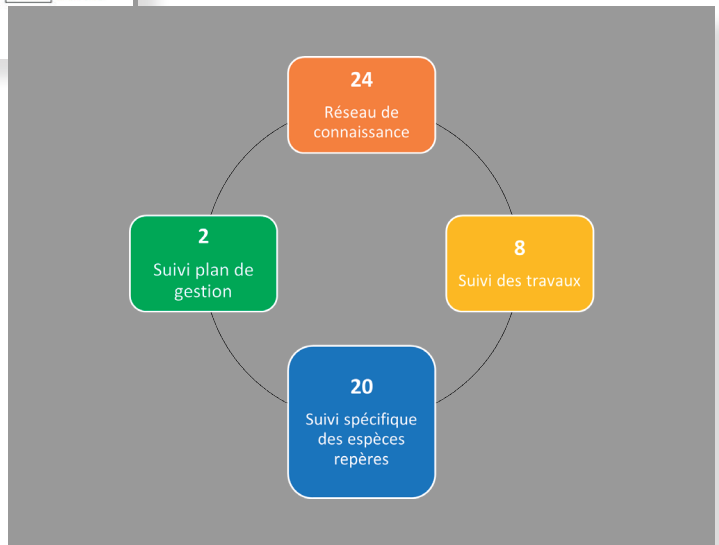
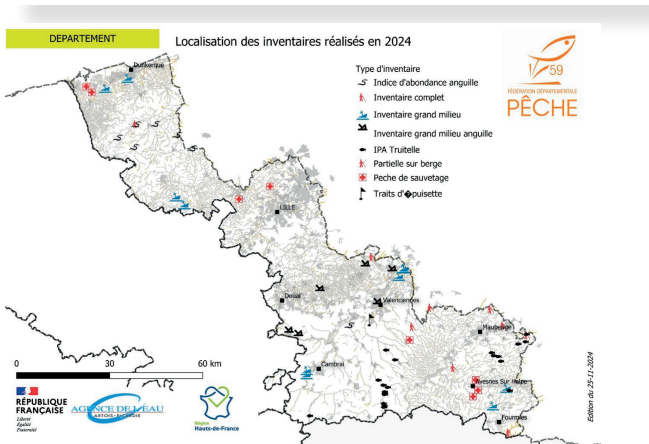
Avec le concours technique et financier :



Page 1 sur 5

Ce planning est communiqué en début d'année à tous les présidents d'AAPPMA et à nos partenaires techniques et financiers. Tous les destinataires sont invités à assister à ces opérations.

En 2024, 54 inventaires ont été réalisés, répartis comme suit :



## Annuaire WAMA

Les résultats de ces inventaires sont enregistrés dans notre base de données et utilisés de différentes façons. Par exemple, ils permettent de rédiger des rapports pour suivre certaines espèces clés, de créer un atlas qui montre où vivent les différentes espèces de poissons, et de publier chaque année notre annuaire de données piscicoles. Cet annuaire est un rapport généré par notre logiciel, qui analyse les données brutes recueillies lors des inventaires piscicoles.



## Atlas des aires de répartition des poissons et décapodes - Département du Nord -

Données de 2004 à 2024



Version du 13/12/2024  
KLEINPRINTZ Gildas  
Responsable technique  
Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Avec le concours technique et financier de :



## ANNUAIRE WAMA - FDAAPPMA 59

PROGRAMME 2024

> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER



# Milieux aqu

## PDPG 2.0

*Le PDPG 2.0 pour la période 2024-2029 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation par le préfet à la date du 18/10/2024. Cet arrêté entérine le travail technique réalisé pour l'élaboration de ce document. La validation technique a été faite lors d'un comité de pilotage le 26/05/2024.*

L'année 2024 a été mise à profit pour finaliser les ultimes compléments aux différents documents, notamment la rédaction par nos partenaires des préfaces (Agence de l'Eau Artois Picardie, Région Hauts de France, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Association Régionale de Pêche des Hauts-de-France, Président de la Fédération de pêche du Nord).

Les services de la DDTM ont également pu valider la conformité du PDPG au SDAGE, PLAGEPOMI et aux différents SAGEs après consultation de ces derniers.



Pour rappel le PDPG est composé de plusieurs documents complémentaires :

1. Contexte et Introduction du PDPG (KLEINPRINTZ, 2023)
2. Méthodologie générale du PDPG (KLEINPRINTZ, 2022)
3. Bilan technique de la mise en œuvre du PDPG de 2005 (KLEINPRINTZ & PREVOST, 2022)
4. Synthèse départementale de l'état des contextes piscicoles (KLEINPRINTZ, 2023)
5. 29 Fiches contextes détaillées et tableaux des pressions et propositions d'actions en Pièces-jointes (KLEINPRINTZ, 2021/ 2022) + 29 fiches de synthèses par contexte (BIOTOPE 2022)
6. Atlas de l'aire de répartition des espèces piscicoles (KLEINPRINTZ, 2023)
7. Poster « Poissons et écrevisses du département du Nord » (KLEINPRINTZ, 2023)
8. Cartographie simplifiée des contextes piscicoles PDPG 2.0 avec couche SIG en PJ (KLEINPRINTZ, 2023)

L'ensemble de ces documents est disponible en téléchargement sur notre site internet (Protection des milieux Plan de Gestion des Milieux Aquatiques biodiversité aquatique - Département du Nord - Peche59).

Une version imprimée des fiches de synthèse est également en cours de finalisation et sera envoyée aux différentes AAPPMA ainsi qu'à nos partenaires techniques et financiers.

**DÉCOUVREZ NOTRE PDPG ICI :**



# atiques

## Opération de recharge granulométrique sur la Selle



Fractions utilisées

Depuis une dizaine d'années, les gestionnaires de la rivière Selle : le Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE) et les AAPPMA œuvrent à préserver la plus importante population de truite fario du département. En 2024, l'effort

est poursuivi par la Fédération avec l'accomplissement d'une recharge granulométrique sur les communes de Le Cateau-Cambrésis et de Briastre.



Déversement des cailloux dans la Selle

### Quels bénéfices pour le milieu ?

La recharge granulométrique fait référence à l'apport de différents matériaux (sable, graviers, cailloux voire des pierres) dans le lit du cours d'eau. Cette action joue un rôle essentiel dans la gestion écologique et hydrologique des rivières.

Elle permet entre autres :

- De stabiliser et restaurer le fond de la rivière,
- D'éviter l'aggravation de l'érosion du lit et des berges,
- D'améliorer la circulation et l'oxygénation de l'eau,
- De restaurer des habitats piscicoles par la création de zones de reproduction et de refuge pour les espèces référentes : truite fario, chabot et lamproie de planer.

- De limiter le colmatage et l'ensablement du cours d'eau.

Les matériaux commandés sont adaptés à la capacité hydrologique de la Selle, et sont similaires à ceux qui étaient naturellement présents dans le lit avant les travaux de curage. Les fractions choisies sont également déterminantes et répondent aux exigences de la truite fario. Les petits « cailloux roulés », par exemple, sont propices à sa reproduction car ils sont facilement mobilisables par les géniteurs.

### La mise en œuvre

L'opération s'est déroulée au printemps 2024, pendant 4 jours. Les cailloux ont été stockés, mélangés sur des plateformes, puis transportés dans des camions bennes jusqu'aux sites en question. Sous la supervision d'une technicienne de la Fédération, un opérateur a placé les cailloux dans le lit de la rivière, à l'aide d'une pelle mécanique, de manière à constituer les différents radiers. L'opération a été exécutée par l'entreprise LANGLOIS pour un coût total de 47 076 € TTC. Ce travail a été rendu possible grâce aux aides financières de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (69%) et de la Région des Hauts de France (29%). Le montant restant a été financé par la Fédération.

**Au total, 900 tonnes de cailloux ont été déversées et réparties sur les trois sites, représentant une surface de radiers restaurée d'environ 2 000 m<sup>2</sup> !** La vérification de la présence/absence de nids de ponte de truite fario sur ces nouveaux radiers sera évaluée dans le temps par la Fédération.



Radier créé à Le Cateau-Cambrésis



Concurrent du concours Fish Protect au Val Joly



Une partie de l'équipe de la Fédération

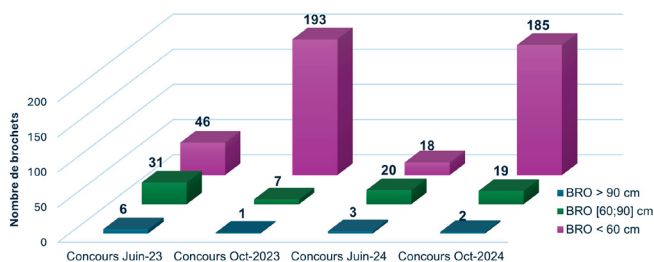
## Suivi gestion "No-kill"

### Bilan 2024

L'idée principale de la gestion de la pêche en No-Kill est de promouvoir une pêche durable et respectueuse des populations de poissons et des écosystèmes aquatiques. Elle permet non seulement de préserver des espèces vulnérables pour les générations futures mais elle encourage également des pratiques de pêche plus responsables. Le suivi de cette mesure de gestion est une composante essentielle pour s'assurer que cette approche fonctionne bien et qu'elle atteint des objectifs de conservation et de dynamisation du stock piscicole. Ainsi depuis 2020, la Fédération met en place des suivis scientifiques sur des sites ciblés en No-Kill, qui permettent de collecter et d'analyser des données sur l'état de la population de brochet.

### Les concours Fish-Protect au Lac du Val-Joly

Nombre de brochets capturés selon la classe de taille des concours 2023-2024



#### Concours Fish Protect 2023

- Juin : 83 BRO, taille maximale 99cm
- Octobre : 201 BRO, taille maximale 91cm

#### Concours Fish Protect 2024

- Juin : 41 BRO, taille maximale 110cm
- Octobre : 205 BRO, taille maximale 99cm

Après deux concours menés en 2023, la Fédération a réitéré cet événement avec deux nouvelles éditions en juin et octobre 2024. Ce concours, à but scientifique, est dédié aux pêcheurs de carnassiers passionnés et volontaires souhaitant à la fois participer à une étude d'importance et prendre plaisir à pêcher en équipe dans un lieu d'exception: le Lac du Val Joly.

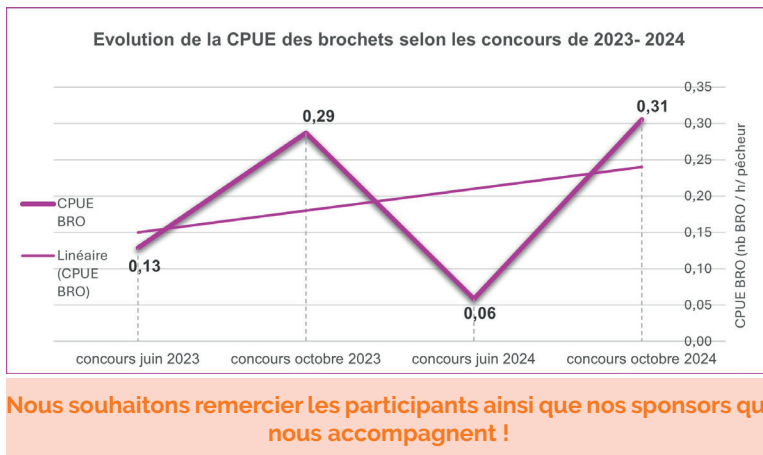
Les captures de brochet par les pêcheurs, permettent d'évaluer l'abondance de la population de brochet : espèce classée en No-Kill sur ce site depuis juillet 2019.

Sur les deux années, les effectifs de brochets capturés sont nettement plus importants lors des concours réalisés en octobre. Ces captures portent en grande partie sur des juvéniles (tailles < 60cm).

La CPUE (Capture Par Unité d'Effort), est une mesure relative de l'efficacité de la pêche et indique la quantité de poissons capturés par un certain effort de pêche. Elle permet d'estimer la densité ou l'abondance des brochets sur un site donné. Plus elle est élevée plus la population de brochet est abondante.

Il y a une différence flagrante entre les CPUE en brochet des mois d'octobre et celle des mois de juin. D'ailleurs elle tend légèrement à l'augmentation entre 2023 et 2024. La population de brochet est nettement plus abondante en automne. Ces résultats sont étroitement liés aux effectifs de juvéniles capturés lors des deux concours d'octobre (193 juvéniles capturés en 2023 et 185 juvéniles capturés en 2024).

En période automnale, avec l'abaissement des températures et le ralentissement de leur métabolisme, les juvéniles de brochets ont des besoins alimentaires plus importants pour assurer leur croissance. Aussi ils ont tendance à se retrouver dans des zones moins profondes, plus chaudes, et donc dans des endroits plus accessibles par les pêcheurs; ce qui peut expliquer un plus grand nombre de captures de juvéniles au concours d'octobre. Toutefois, la CPUE de brochets semble quasi équivalente entre 2023 et 2024. On ne peut donc pas encore démontrer une évolution de l'abondance en brochet sur ce site. En revanche, le No-Kill semble, a minima, aider à la conservation du stock de brochets. Il est important de répéter ces concours, dans les mêmes conditions, sur plusieurs années pour observer une véritable tendance.



**Nous souhaitons remercier les participants ainsi que nos sponsors qui nous accompagnent !**

## Les enquêtes panier

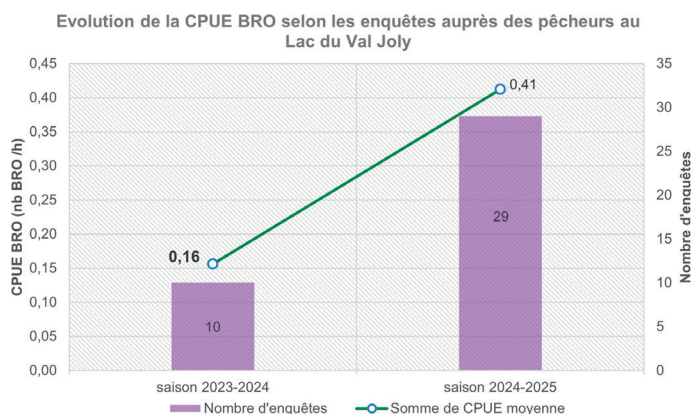
Cet outil est mis en place sur le Lac du Val Joly et vient compléter les données de capture des brochets et ainsi évaluer les CPUE.

Les enquêtes sont effectuées par les agents de développement de la Fédération, lors de leurs missions de surveillance, et uniquement pendant la période d'ouverture de la pêche du carnassier. Ce suivi nécessite un passage régulier des salariés dans le but d'obtenir un nombre d'enquêtes représentatif et d'acquiescer des données suffisamment robustes pour être analysées. L'enquête est remplie directement sur un formulaire google.

Pendant la saison de pêche aux carnassiers 2023-2024, les agents ont réalisé 10 enquêtes auprès des pêcheurs contre 29 durant la saison 2024-2025.

**Résultats des saisons de pêche 2023-2024 et 2024-2025**

- 39 enquêtes
- 52 BRO capturés
- Taille maximale : 106 cm



## Les enquêtes en ligne

Résultats depuis 2020

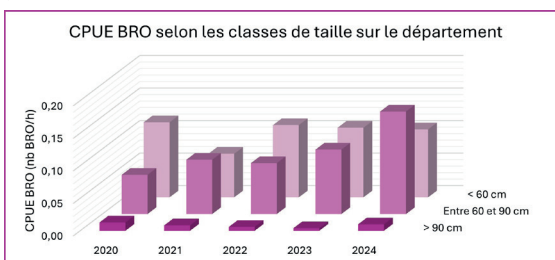
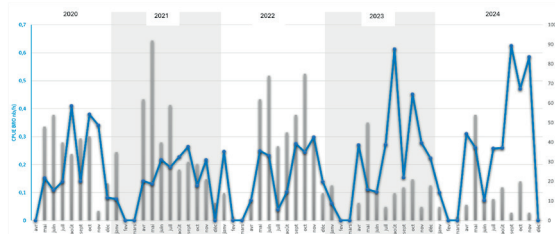
- 5 ans d'étude
- 1631 sorties de pêche
- 87 pêcheurs sentinelles

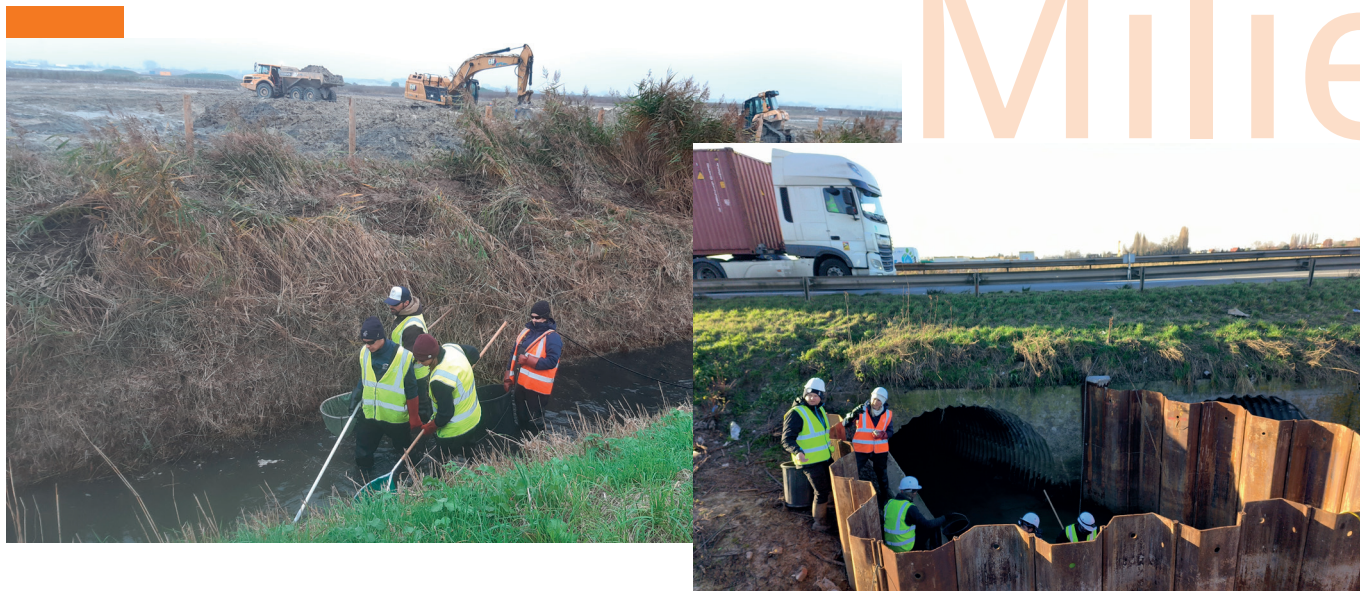


Cet outil est déployé auprès des pêcheurs amateurs, également appelés "pêcheurs sentinelles", qui se portent volontaires pour participer à l'étude. Ils sont regroupés dans un groupe Facebook géré par la FD 59, favorisant les échanges sur l'étude et leur passion commune.

Le suivi implique la collecte des données de capture des pêcheurs sur les sites No-Kill. Ils utilisent un formulaire Google pour chaque sortie, fournissant des informations sur le site de pêche, la durée de la pêche et leurs captures (espèce No-Kill, nombre et taille). La Fédération rassemble et analyse ces données pour calculer la CPUE. Des résumés mensuels sont partagés sur la page Facebook pour tenir informés les pêcheurs.

L'abondance maximale de brochets est enregistrée en septembre 2024 (0,63 bro/h). La CPUE, indicateur d'abondance, est plus élevée pour les brochets qui mesurent moins de 60 cm, excepté en 2024. Dans l'ensemble, les CPUE des brochets de 60 à 90 cm augmentent au fil des années.





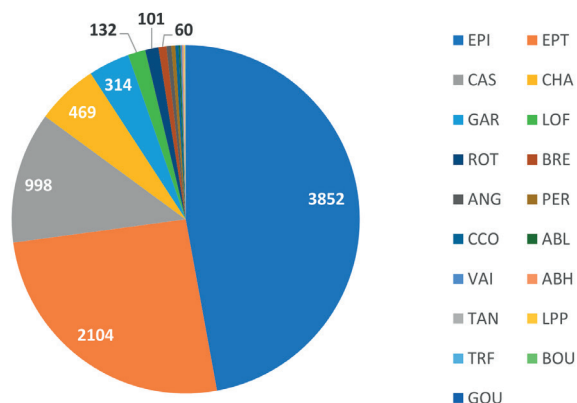
## Les pêches de sauvetage

Les opérations de pêches de sauvetage, tel que leur nom l'indique, ont pour objectif la préservation des populations de poissons. Elles se déroulent dans des contextes variés tels que la mise à sec préalable à des travaux, en période de sécheresse, ou en réponse à des situations de pollution. Notre approche est adaptable, ajustant les protocoles (utilisation de filets et/ou de techniques de pêche) ainsi que le nombre d'agents mobilisés en fonction du type d'intervention, que ce soit un étang, un cours d'eau, ou une écluse.

**A**u cours de l'année 2024, la Fédération de pêche du Nord a conduit 13 opérations de pêches de sauvetage/sauvegarde, notamment en prévision de travaux.

- 7 pour l'extension RN2 contournement d'Avesnes;
- 2 pour les travaux de la ZGI2 et du CAP2020 du Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- 1 pour les travaux de remplacement de la buse de l'A25 à la Chapelle d'Armentières ;
- 2 pour les travaux de l'écluse de Quesnoy sur Deûle;
- 1 pour les travaux du Pont Ramponneau à Villereau.

Au total, 8 175 poissons appartenant à 19 espèces différentes ont été sauvés. Parmi eux, on recense des anguilles, des truites fario, des carpes communes, des carassins, des lamproies, des épinoches, des épinochettes et bien d'autres, répartis comme suit :



# milieux aquatiques

## Révision de l'arrêté préfectoral relatif à la cartographie des frayères

Le préfet de département (R432-1-1) a en charge l'établissement des inventaires considérés, avec pour les espèces de la liste 2, une fenêtre glissante de 10 ans. **L'arrêté préfectoral initial en vigueur est paru le 7 février 2013 et nécessite donc d'être mis à jour.**

Cet arrêté préfectoral s'inscrit dans un cadre réglementaire concernant :

- **L'article L.432-3 du code de l'environnement** réprime la destruction des zones de frayères [...]
- **Le décret n°2008-283 du 25 mars 2008** relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole [...] codifié aux articles R.432-1 à R.432-1-5.
- **L'arrêté ministériel du 23 avril 2008** fixant la liste des espèces à protéger (poissons de la première et de la seconde liste, crustacés de la seconde liste).
- **La circulaire du 21 janvier 2009** visant « l'élaboration des inventaires relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole au titre de l'article L.432-3 du code de l'environnement »

La Fédération de pêche du Nord, forte de ses données piscicoles, de sa connaissance du terrain, de l'analyse réalisée pour la mise à jour du PDPG, a apporté un soutien technique aux services de la DDTM du Nord pour permettre une mise à jour de :

- La liste 1 : par ajout d'espèces concernées à des tronçons déjà cartographiés en 2013/ ajout de nouveaux tronçons et de la liste d'espèces associées
- Liste 2 : Réalisation d'une note méthodologique qui s'intéresse à proposer une cartographie des frayères des espèces de la liste 2 « poissons » (2P), pour les espèces Brochet (*Esox lucius*) et Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*).

Le travail réalisé en 2024 a été transféré aux services de la DDTM en vue de la rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral.



Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Gildas KLEINPRINTZ

Responsable technique

Octobre 2024

**Méthodologie de définition de la cartographie des frayères pour les espèces piscicoles de la Liste 2 (Brochet et Loche d'étang) pour la mise à jour de l'Arrêté préfectoral en application des articles R432-1 à R432-1-5 du code de l'environnement.**

# La restauration de la continuité écologique et nos projets

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau (RCE) consiste à rétablir le bon fonctionnement écologique des rivières en supprimant ou en aménageant les obstacles (seuils, barrages...) qui entravent le libre écoulement de l'eau et la migration des espèces aquatiques.

Cette action présente plusieurs avantages essentiels pour l'environnement, les activités humaines et la gestion des ressources naturelles.

C'est dans ce cadre que depuis 2009, la Fédération s'est investie dans cette démarche en menant de nombreux projets et travaux de restauration de cours d'eau à l'échelle du département.

## RCE : Quelles motivations ?

### Réduction du risque d'inondation

**Enjeux :** restauration des écoulements naturels, réduction du stockage des sédiments et embâcles, gestion des crues, protection des infrastructures humaines et terres agricoles

### Amélioration de la biodiversité

**Enjeux :** libre déplacement des espèces aquatiques, restauration des habitats naturels, favorise la reproduction, survie, et croissance des espèces aquatiques, diversité biologique

### Amélioration de la qualité de l'eau

**Enjeux :** filtration des polluants, régulation des températures de l'eau, libre circulation des sédiments provenant de l'érosion des sols agricoles

### Bénéfices économiques & sociaux

**Enjeux :** pêche durable (récupération des stocks halieutiques), favorise le tourisme écologique (paysages naturels, activités nautiques...)

Par ailleurs cette action permet de se conformer aux législations environnementales, telles que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Union européenne, qui impose l'atteinte du bon état écologique. La restauration de la continuité écologique constitue un moyen pour répondre à cet objectif.



Inondations au centre de Cartignies en 2024



Site de reproduction de truite fario sur la Hante après restauration d'ouvrages

# Projets aquatiques

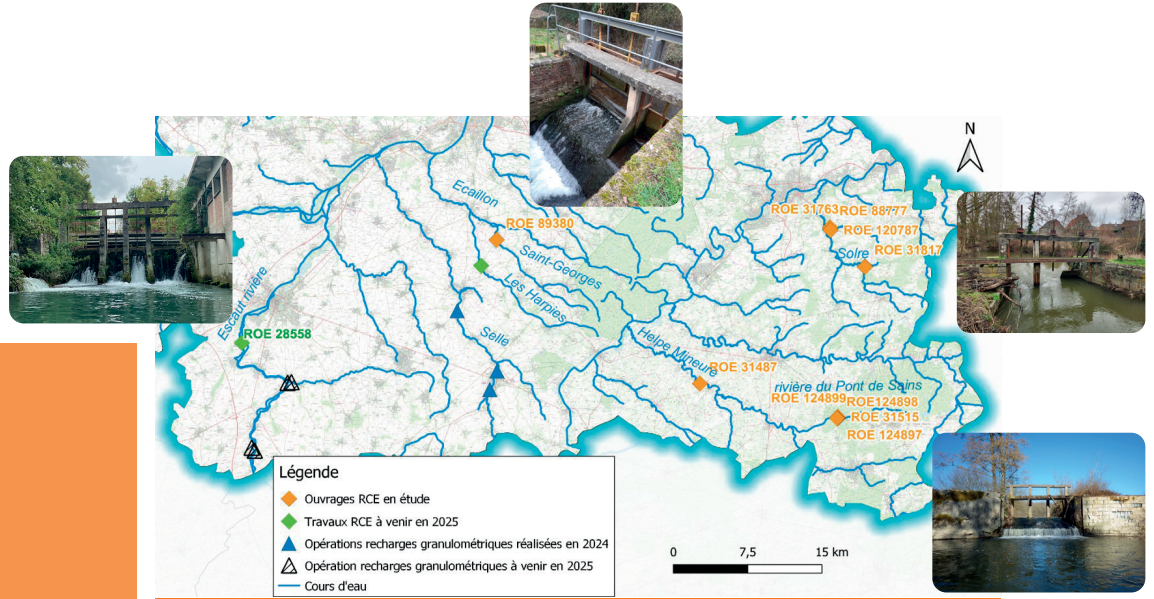
## Nos projets RCE

Les obstacles à l'écoulement sont référencés dans un référentiel dénommé ROE. Chaque obstacle possède son propre numéro ainsi qu'une fiche descriptive.

En 2024, la Fédération a étudié 5 projets de restauration, dont l'état d'avancement est encore au stade d'étude :

- 3 ouvrages sur la rivière Solre à Ferrière-la-Petite
- 1 ouvrage sur la rivière Solre à Solrinnes
- 4 ouvrages sur la rivière du Pont de Sains à Féron
- 1 ouvrage sur le ruisseau du Saint-Georges à Escarmain
- 1 ouvrage sur l'Helpe mineure à Cartignies

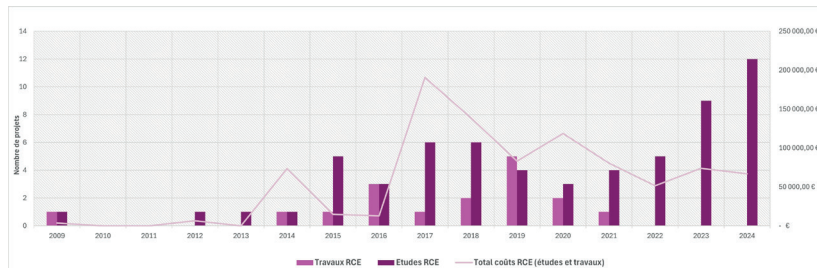
D'autres projets sont au stade travaux et prévus en 2025, si les accords financiers sont validés.



Carte localisant les projets RCE en cours de la Fédération



Photographies d'un ouvrage restauré sur la Hante (à gauche : avant travaux, à droite : après travaux)



Graphique représentant le nombre de travaux et études RCE effectués par la Fédération et les montants investis (études et travaux RCE)



## Nos investissements et partenaires

La Fédération n'a pas entrepris de travaux RCE depuis 2022 en raison de la complexité et du temps rallongé des études. Les investissements perçus depuis 2022, représentés par la courbe sur le graphique, concernent les coûts des projets liés aux études préalables.

Ces projets ne seraient pas réalisables sans les aides précieuses de nos partenaires techniques et financiers !

# Milieux aquat

## Suivi des populations d'anguille dans le Nord



L'anguille européenne est un poisson grand migrateur (amphibien thalassotoque), ce qui signifie qu'une partie de son cycle de vie se déroule en mer, notamment la reproduction (avec les premiers stades juvéniles), tandis que l'autre partie se déroule en eau douce (phase de croissance). Depuis les années 80, la population d'anguilles européennes a subi un déclin important, la classant aujourd'hui en danger critique d'extinction dans le Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce (UICN, 2009). Depuis 2010, la Fédération de Pêche du Nord réalise le suivi des populations d'anguilles dans le département. Ce suivi est effectué au travers d'un réseau de pêches décliné par grand bassin sur une période de rotation de 3 ans.

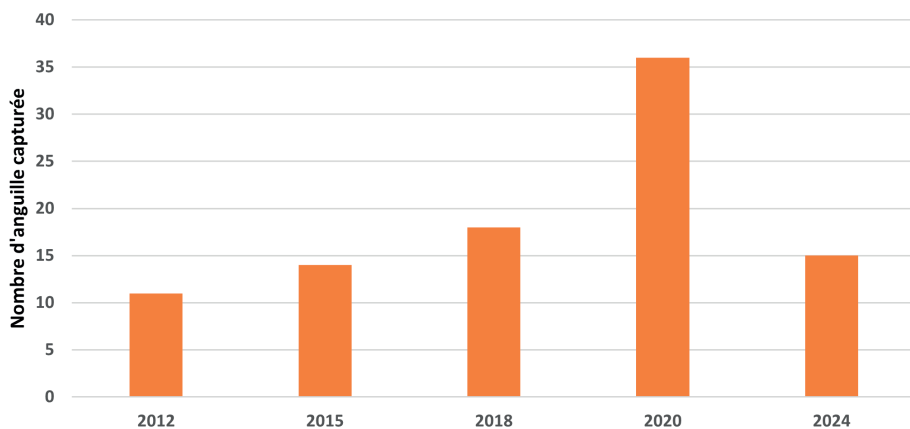
	FLANDRE	YSER	LYS-DEULE-MARQUE	SCARPE-ESCAUT	SAMBRE
	Dernière donnée disponible : 2022	2021	2023	2020	2020
<b>Les captures</b> Evolution du nombre d'anguilles capturées sur les stations	Augmentation	Baisse	Baisse	Augmentation	Données insuffisantes
<b>L'aire de répartition</b> Zone délimitant la répartition géographique de l'anguille	Stable	Baisse	Augmente	Augmentation	Stable
<b>Le front de colonisation</b> Zone la plus en amont d'un cours d'eau où sont présentes les jeunes anguilles (< 30 cm)	Baisse	Augmentation et  Baisse selon les affluents	Stable	Stable	Données insuffisantes
<b>Structure de la population</b> Analyse des classes de tailles pour définir l'état de la population	En place Elevé 68 %	Jeune Moyen 49%	Vieillissante Elevé 91%	Vieillissante Elevé 75%	Données insuffisantes
<b>Taux de Pathologie</b> Proportion d'anguilles souffrant d'au moins une pathologie	Baisse	Baisse	Augmentation	Stable	Données insuffisantes
<b>Bilan du suivi anguille par grand bassin</b>					

### Premiers résultats 2024

En 2024, le suivi des populations a été mené dans le bassin Scarpe Escaut par des pêches électriques spécifiques à l'anguille (5 stations) et 5 stations connaissance notamment sur la Selle. Les observations ont révélé une diminution des captures sur presque toutes les stations sauf la Scarpe à Vred.

# iques

Parmi les stations de connaissance, trois ont été réalisées sur la Selle. En effet, une station de suivi des anguilles a été mise en place dès le début du monitoring sur la Selle (station suivie ponctuellement). Suite aux travaux de restauration de la continuité écologique en aval de la Selle, une nouvelle station a été créée en aval du Moulin Siccanor.



Capture d'anguille sur les stations de suivi sur le bassin Scarpe Escaut

En 2024, la prospection des deux stations était initialement prévue en septembre. Cependant, en raison du pic de migration observé sur la cage de la passe à poissons (PAP) de Denain en juillet, nous avons avancé le suivi à Douchy-les-Mines. Sur cette station, nous avons capturé une anguille de 354 mm.

## Suivi de la rampe à anguilles de Denain



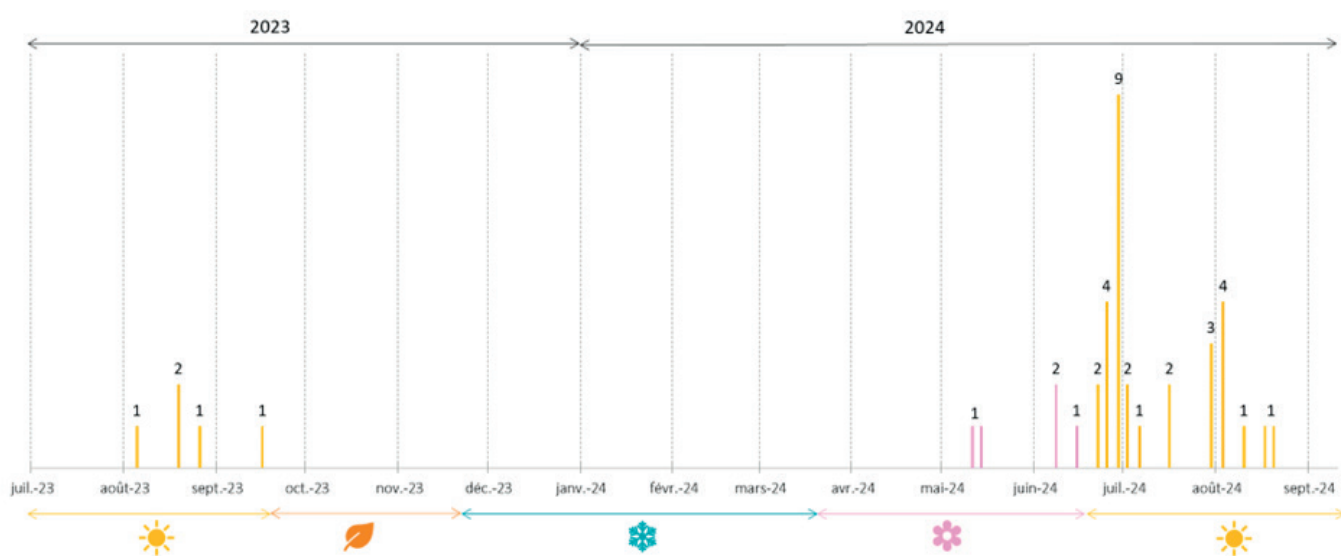
Rampe à anguille de l'écluse de Denain

Lors des travaux sur l'écluse de Denain, sur le canal de l'Escaut en 2021, VNF a construit une rampe à anguilles pour faciliter leurs remontées. Cette rampe est équipée d'un système de pièges en amont permettant de suivre les remontées d'anguilles.

Depuis juillet 2023, l'équipe de la Fédération réalise des relevés de cette cage deux fois par semaine, totalisant 122 relevés jusqu'au 12 septembre 2024.

Au total, 40 anguilles ont été capturées sur une période d'un an et deux mois, dont 9 en montaison. Malgré une distance importante jusqu'à la mer, on peut observer des pics de migration durant les périodes estivales.

Anguilles capturées dans le piège de la rampe à anguille de Denain



## Y a-t-il un impact du silure sur le peuplement piscicole ?

### Exemple de la Sambre

En introduction, il faut rappeler que le silure a été (ré)introduit au début des années 90 sur la Sambre canalisée et demeure globalement présent ; dans sa partie médiane française. Les suivis ne démontrent pas une augmentation récente des densités de cette espèce.

Il faut savoir que le Silure est historiquement présent en France post dernière glaciation, notamment sur la Meuse et l'Escaut avec un déclin voire une disparition à ce jour inexplicée, vers le 18ème siècle (Giltay, 1931/ Philippart, 1999/ Volz, 1994 dans Schlumberger et al, 2001). Cette espèce n'est donc pas une espèce invasive exogène comme elle en a souvent le statut, et a donc une place légitime dans le peuplement piscicole de nos cours d'eau.



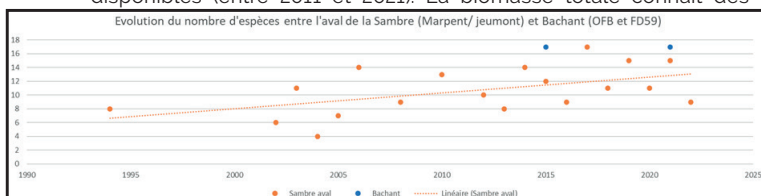
La réintroduction dans les années 90 n'a pas fait l'objet d'une étude, les services techniques de la Fédération n'existaient tout simplement pas à cette époque, et à notre connaissance aucune étude de ce type n'a été réalisée par les services du Conseil Supérieur de la Pêche (aujourd'hui OFB).

Le silure n'est pas un top prédateur, et n'entre pas en compétition avec les autres prédateurs (Brochet, Sandre, Perche), seuls les jeunes silures auraient une alimentation similaire aux brochets, mais 1/ la croissance rapide de ces derniers fait qu'il n'y a pas d'impact et 2/ leurs périodes d'activités différentes, jour/ nuit limite d'autant plus cette compétition.

Il a été démontré que la consommation annuelle du silure sur la productivité annuelle du milieu n'est pas négligeable et atteint quasi 50% de cette productivité (Guillerault et al, 2015), pour autant, le silure est un prédateur opportuniste et ne va donc pas cibler son alimentation sur une espèce en particulier, favorisant d'ailleurs la sélection naturelle parmi les espèces proies (relation proies/ prédateurs). Une étude nationale sur l'ensemble des données du réseau de pêche de l'OFB (sur 25 ans) a pu démontrer qu'il n'existait pas d'impact significatif majeur sur les peuplements piscicoles en présence de silure, que ce soit sur la diversité en espèces, en densité spécifique ou encore sur la biomasse.

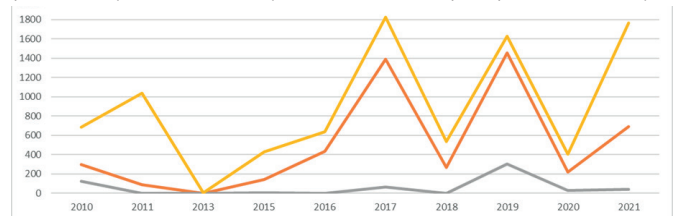
En ce qui concerne spécifiquement la Sambre, nous avons comparé l'évolution de la diversité spécifique entre 2 stations situées à l'aval (Marpent et Jeumont), station sur lesquelles le silure n'est pas ou très peu présent. Si la diversité spécifique tend à augmenter depuis 1994, elle reste à un seuil inférieur à celui de la station de Bachant en plein épice de présence du silure, démontrant l'absence d'impact de cette espèce sur la diversité piscicole.

L'analyse a été faite également sur les données de biomasse disponibles (entre 2011 et 2021). La biomasse totale connaît des



fluctuations interannuelles en grande partie liées aux poissons dits blancs (proies) sauf pour 2010, 2011 et 2021 (forte biomasse en brochet et/ ou perche). Le silure est souvent décrié comme ayant un impact sur les populations de brèmes. Les densités de brème sont plus faibles mais suivent sensiblement les évolutions annuelles générales, sans tendance à la baisse.

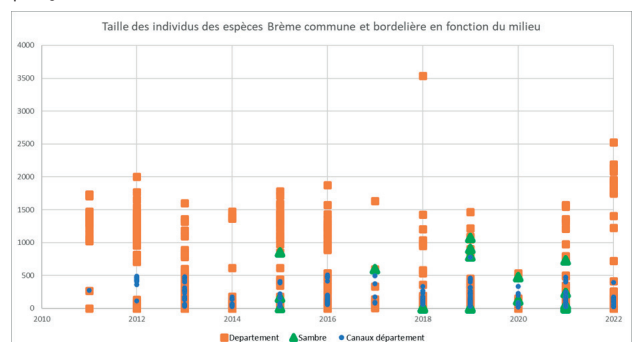
Enfin en ce qui concerne les tailles des individus, il faut d'abord préciser que les techniques d'inventaire par pêche électrique



présentent des limites en matière d'échantillonnage des milieux profonds. De fait les populations échantillonnées ne sont pas forcément représentatives de l'existant, et notamment en ce qui concerne une sous-estimation du nombre de « gros » individus. Sur le graphique ci-dessous, en orange sont représentées les classes de taille des espèces brème commune et bordelière par année tout inventaire confondu. En bleu, les classes de taille uniquement sur les milieux similaires à la Sambre (Escaut, Scarpe, Sensée, Lys, Deule, Aa...) et en vert les classes de taille sur la Sambre.

Les résultats démontrent clairement que la taille des individus échantillonnés sur la Sambre ne sont pas plus petits que sur les autres canaux du département, c'est même l'inverse qui serait observé.

Le silure est souvent montré du doigt, lorsqu'il s'agit d'apporter une explication à des résultats de concours de pêche, pas forcément à la hauteur des attentes. Beaucoup de paramètres peuvent expliquer l'absence de gros individus dans les captures, mais au regard des explications précédentes, placer le Silure comme bouc émissaire, présent depuis une trentaine d'année sur la Sambre, ne nous semble pas justifié.



Schlumberger O., Sagliocco M., Proteau J.P., (2001) - Biogéographie du Silure glane (*Silurus glanis*) : causes hydrographiques, climatiques et anthropiques. Bull. Fr. Pêche Pisc. 357/360 15pp  
Guillerault N., Delmotte S., Poulet N., Santoul F., (2015) - Etude des interactifs du Silure glane (*Silurus glanis*) avec l'ichtyofaune métropolitaine. Rapport final. ONEMA/ ECOLAB

# uatiques

## Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

*Les espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales aquatiques menacent les espèces et les milieux aquatiques, du fait de leurs caractéristiques qui peuvent nuire très rapidement à l'équilibre des milieux aquatiques. Leur gestion est très difficile et laborieuse, entraînant des coûts financiers importants.*

Dans notre département, de nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes sur nos milieux aquatiques. Parmi lesquelles on peut retrouver : l'Élodée de Nuttall, l'Hydrocotyle à feuilles de Renoncule, les Jussies, la Crassule de Helms, ...

Depuis 2022, la Fédération de Pêche du Nord est en lien avec la start-up BioCapTech ; pour mener une étude expérimentale de lutte sur deux espèces exotiques envahissantes, présentes dans une frayère piscicole du département. Les deux espèces rencontrées sont l'Hydrocotyle à feuilles de Renoncule (Hydrocotyle ranunculoides) et la Jussie à grandes fleurs (Ludwigia grandiflora).

Cette étude doit permettre de savoir si la substance active

impacte le développement de ces espèces, voire même les annihiler.

Dans ce cadre, après un an de test et de traitements, une surveillance mensuelle de la frayère a été effectuée par la Fédération de Pêche du Nord. Ainsi que des mesures des paramètres physico-chimiques, des reportages photos, des inventaires piscicoles, une étude sur les macroinvertébrés benthiques et la tenue de deux réunions, entre autres ; pour tester l'innocuité de la substance active. Ainsi, on peut savoir s'il y a des effets connexes sur le milieu aquatique et la faune aquatique. Le but étant qu'il n'y ait aucun effet sur ces milieux et leur biocénose.

### Quid des résultats?

Les résultats obtenus semblent montrer une efficacité du produit sur le développement de la Jussie. En effet, cette année la Jussie ne s'est pas développée comme à l'accoutumée, sans émergence des parties aériennes.

En temps normal, les rhizomes se développent et forment des bourgeons qui vont donner des tiges, qui vont à leur tour émerger de l'eau avec des feuilles et finalement donner les fleurs jaunes à la saison estivale. La Jussie se développe très rapidement dès la fin du printemps pour donner un tapis très dense dans la frayère, que cela soit dans l'eau avec les rhizomes ou en aérien, avec parfois une couche aérienne épaisse de 30 centimètres de haut. Malgré que la Jussie n'est pas émergée normalement dans la frayère, il serait prématuré de conclure sur l'efficacité du produit avant la fin de l'étude.



Aperçu de la frayère le 25 juillet 2023



Aperçu de la frayère le 23 juillet 2024

### Et ensuite ?

La surveillance mensuelle continue en 2025. Les dernières analyses seront faites, permettant la rédaction finale des rapports et des publications scientifiques. Les prochains mois permettront de déterminer si un seul traitement a pu épuiser efficacement la plante ou si de nouvelles pistes sont à prévoir en compléments. En tout état de cause, une intervention manuelle ou mécanique sera nécessaire afin d'enlever les rhizomes morts de Jussie qui se décomposent lentement au fond de la frayère.

Cette étude expérimentale a regroupé des nombreux partenaires, notamment l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Fonds Vert, la DREAL Hauts-de-France, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), la Région Hauts-de-France, le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB), la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Fonds Vert.\*

\*Ce financement n'engage pas la responsabilité des financeurs ni celle de la Fédération de pêche du Nord quant à des effets potentiels de traitement.



Pêche d'étang procédure pour récupérer les géniteurs

## Bilan esociculture 2024

Au cours de la saison de production 2024, 3 espèces ont été produites, à savoir :

- le brochet dans un but patrimonial mais aussi halieutique
- mais aussi le black bass et la truite arc en ciel dans un but essentiellement halieutique.

### Le brochet

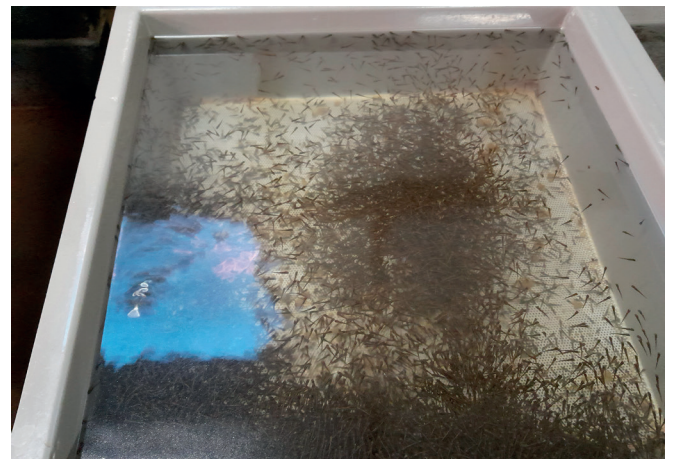
L'opération consiste à procéder à la production d'alevins de brochets à partir d'une reproduction artificielle de nos géniteurs.

Les géniteurs ont été récupérés à la suite de la pêche d'étang du Pont de Sains en date du 15 février 2024.

70 femelles et 63 mâles ont ainsi été sélectionnés pour la saison.

La reproduction artificielle a débuté le 15 février et s'est achevée le 20 mars. 57 femelles sur 70 ont donné des ovules ; 15 d'entre elles ont eu une ponte partielle.

18 878 g d'ovules ont été récupérés, ce qui est une quantité largement suffisante pour la production annuelle. La qualité des œufs était très variable avec une bonne part de déchets.



Vésicules résorbées de brochet en clayette

Les 18 878g d'ovules ont permis de produire 912 104 vésicules résorbées.

Celles-ci ont été réparties comme telles : 480 814 en bassins de grossissement alevinées du 12 mars au 16 mars et 431 290 alevinées directement en milieu naturel.



Œufs à l'incubation



Bâtiment d'élevage en fonctionnement



Transport et alevinage des bassins de grossissement

# uatiques

Lieux d'alevinage	Nombre de vésicules résorbées introduites
Étang de la Forge	11 709
Étang des Moines	19 933
Canal de la Sambre	50 777
Lac du Val Joly	70 496
Canal de la Deûle	278 375
<b>Total</b>	<b>431 290</b>

À la suite de la phase de grossissement, nous avons récupérés 23 200 fingerlings qui ont été répartis à l'ensemble des AAPPMA de seconde catégorie piscicole souhaitant être dotées. Les dotations ont été acheminées sur les différents circuits par le personnel de la Fédération. Les dotations ont été réalisées du 19 au 25 avril.



Fingerlings triés et préparés pour la livraison

## Le Black-Bass

À la suite de la période de grossissement du brochet, nous avons mis en place une RNA (reproduction naturelle aménagée) de black bass sur certains bassins de grossissement à compter du 30 avril 2024.

Courant juin, la présence d'alevins de black bass a été observée dans les deux bassins.

La vidange des bassins a été réalisée du 23 au 27 septembre. À l'issue de l'élevage, nous avons récupéré 10 000 juvéniles de black bass. Ils ont été répartis sur différents secteurs tels que l'étang de la Forge, l'étang Wagner, le lac du Val Joly, le canal de la Sambre et le canal de la Scarpe.

Les juvéniles de black bass avaient une taille moyenne comprise de 7 à 8 cm pour un poids moyen de 4,7g. Les plus gros individus mesuraient 15 cm.



Juvéniles de black bass



Alevinage des truitelles sur des secteurs préférentiels à leur survie

Œufs de truite arc en ciel

## La truite arc-en-ciel

Au cours de cette saison, nous avons acheté 10 000 œufs de truites arc en ciel à la société Aqualande. Nous avons ensuite réalisé l'incubation et l'élevage larvaire au centre d'ésociculture.

À l'issue de l'élevage, ce sont 5 112 truites arc en ciel qui ont pu être alevinées sur différents cours d'eau du département. Le repeuplement s'est fait essentiellement de façon à prioriser l'halieutisme sur des secteurs pêchés régulièrement notamment sur la Hante, la Selle, la Rhonelle, l'Helpe majeure et l'Helpe mineure et l'Aunelle.

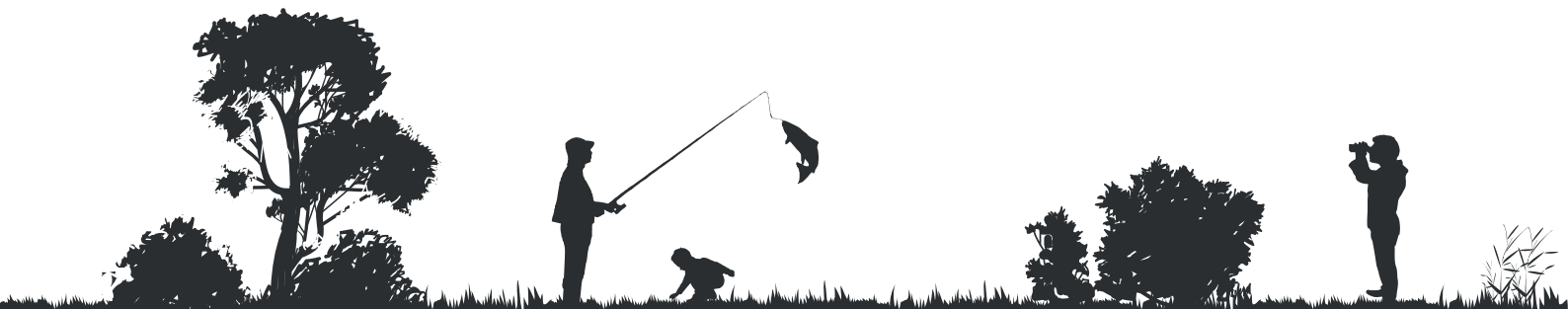
Les alevinages ont eu lieu du 11 au 16 mars 2024.

# FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

7-9 chemin des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY

Tél : 03.27.20.20.54 - Fax : 03.27.20.20.53

[www.peche59.com](http://www.peche59.com)



MERCI À NOS PARTENAIRES

